

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE
LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 27 OCTOBRE 1995

Le suspense s'accroît

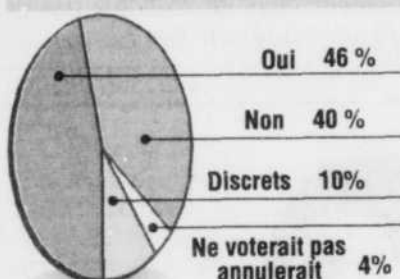
OUI: 46 %, NON: 40 %, autres: 14 %

SONDAGE SOM-LE SOLEIL-THE GAZETTE-RADIO-QUÉBEC

OUI ou NON

QUESTION

Si le référendum avait lieu aujourd'hui, voteriez-vous OUI ou NON à la question suivante : « Accepteriez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente du 12 juin ? »



Après répartition proportionnelle des discrets

OUI 53 %
NON 47 %

Après répartition corrigée des discrets

OUI 49,5 %
NON 50,5 %

(Avant répartition)

Chez les francophones

OUI 54 %
NON 32 %

Chez les non-francophones

OUI 10 %
NON 75 %

À Montréal

OUI 39 %
NON 47 %

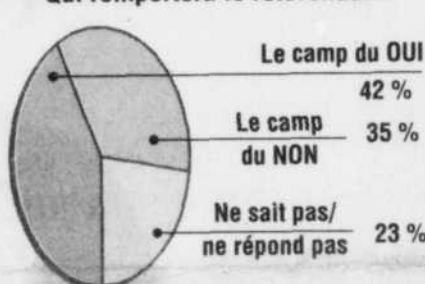
À Québec

OUI 47 %
NON 38 %

Reste du Québec

OUI 53 %
NON 32 %

Qui remportera le référendum ?



INFOGRAPHIE LE SOLEIL

MICHEL DAVID
Le Soleil

■ MONTRÉAL — À trois jours du référendum, un nouveau sondage SOM indique que le OUI a pris une avance suffisante pour espérer l'emporter.

Ce sondage, effectué pour le compte du SOLEIL, de Radio-Québec et du quotidien The Gazette, accorde 46 % des intentions de vote au OUI et 40 % au NON, avant répartition des 14 % d'indécis ou de discrets.

Une répartition proportionnelle des indécis donne un résultat de 53 - 47 en faveur du OUI, mais tous les sondeurs s'accordent à dire qu'une telle répartition sous-estime la force réelle du NON.

En attribuant trois indécis sur quatre au NON, on arrive à un résultat de 50,5 - 49,5 en faveur du NON, mais si on calcule que deux indécis sur trois voteront NON, c'est le OUI qui l'emporte de justesse (50,7 - 49,3).

Le sondage a été effectué auprès de 1115 personnes, entre le 22 et le 25 octobre. Avec un tel échantillon, la marge d'erreur est de 3,7 %.

La remontée déjà spectaculaire du OUI enregistrée la semaine dernière ne traduisait visiblement pas toute la portée de « l'effet Bouchard ».

Le SOM réalisé entre le 13 et le 16 octobre accordait 43,4 % des intentions de vote au NON et 42,9 % au OUI avant répartition des indécis. En moins de 10 jours, le OUI a donc arraché trois autres points au NON.

Un sondage CROP réalisé entre le 19 et le 23 octobre, dont les résultats ont été publiés mercredi, donnait les résultats suivants : OUI 44,5 %, NON 42,2 %, indécis 13,2 %.

Autre signe du renversement qui s'est opéré depuis quelques jours dans l'opinion publique : 42 % des Québécois croient maintenant que le OUI va l'emporter, 35 % pensent que ce sera le NON et 23 % ne savent pas.

Il est à noter que ni le dernier sondage CROP, ni celui de SOM ne permettent de mesurer l'effet qu'a pu avoir l'intervention du premier ministre Chrétien à la télévision, mercredi soir.

MAJORITÉ FRANCOPHONE

Chez les francophones, le OUI paraît maintenant assuré d'une majorité absolue, ce qui ne semblait pas évident avant l'entrée en scène de M. Bouchard.

Avant répartition des 14 % d'indécis, 54 % des francophones s'apprentent à voter OUI et 32 % NON. Chez les non-

Voir SUSPENSE en A 2 ►

AUTRES TEXTES

- Bouchard sur toute la ligne A 9
- On veut du changement A 9

Pas de panique

Si le camp du NON a donné des signes d'énervement au cours des derniers jours, au point d'arracher des larmes au premier ministre Chrétien, imaginez ce que ce sera maintenant qu'une victoire du OUI n'apparaît plus simplement comme une lointaine possibilité.

Jusqu'à présent, on prenait plus ou moins pour acquis qu'en dépit du resserrement enregistré par les sondages, le comportement traditionnellement conservateur des indécis allait encore une fois faire pencher la balance du côté du NON.

Les stratégies du OUI étaient d'ailleurs les premiers à reconnaître qu'une avance d'au moins quatre ou cinq points avant répartition des indécis était nécessaire pour qu'une victoire soit sérieusement envisageable.

Le sondage SOM, dont LE SOLEIL publie les résultats ce matin, accorde maintenant six points d'avance au OUI, avec 14 % d'indécis. Autrement dit, il faudrait que 3 indécis sur 4 votent NON pour que le NON l'emporte par la peau des dents.

Encore faudrait-il savoir combien il y a réellement de votes disponibles parmi ces indécis. Sur les 14 % recensés par SOM, il y en a déjà 4 % qui disent qu'ils n'iront pas voter ou annuleront leur vote. De nombreux autres se retrouveront sans aucun doute parmi les 12 % ou 15 % d'électeurs qui n'exerceront pas leur droit de vote.

Plus encore que du succès de cette chasse aux indécis à laquelle les militants souverainistes ont été conviés,

Voir PANIQUE en A 2 ►

LES ARTS

Enquête réclamée

Rachel Lortie veut une enquête sur le « démontage sauvage » du chapiteau du Bois de Coulange..

PAGE B 5

LA MÉTÉO



Maximum 13, Minimum 7 C.

Nuageux avec percées de soleil. Demain, nuageux et pluvieux. Détails page S 16

QUÉBEC, 99c ANNÉE, NO 296

FLORIDE, 1.60 \$ US

MONTRÉAL, OTTAWA 70c PLUS T.P.S. T.V.Q.

60c PLUS T.P.S. T.V.Q.

PROVINCE DE L'ONTARIO

7.00%*

Taux sujet à changement sans préavis

1-800-739-0181 654-0181

DEVERGREEN

GRAND RASSEMBLEMENT FÉDÉRALISTE À MONTRÉAL

Les organisateurs du NON craignent d'être débordés; ceux du OUI appellent au calme

MICHEL VASTEL
Le Soleil

■ MONTRÉAL — Les organisateurs d'un grand rassemblement du NON à Montréal, craignant d'être débordés, minimisent l'importance de l'événement de ce midi. Et la direction du comité du OUI appelle les souverainistes au calme.

Au cours d'une réunion convoquée à la hâte hier soir, les dirigeants du comité des Québécois pour le NON à Montréal ont évalué la foule attendue ce matin à Montréal à « dix ou 15 000 personnes ». Quelques heures plus tôt, ils avaient sollicité un permis de la police de la Communauté urbaine pour « une foule allant de 30 000 à 70 000 personnes ».

Le directeur de la campagne du OUI a émis une directive spéciale à ses militants leur demandant « de s'abstenir de se présenter sur les lieux de ce ralliement fédéraliste pour quelque considération que ce soit, aussi pacifiques et bien intentionnés qu'ils soient. »

La manifestation d'aujourd'hui (qui sera retransmise en direct à la télévision de Radio-Canada), a pris une telle ampleur qu'elle inquiète les dirigeants des deux comités référendaires: on craignait un accrochage sur les lieux qui seront ouverts au grand public. Le quadrilatère, près de la Place du Canada, ne peut contenir plus de 20 000 personnes. Le boulevard René Lévesque lui-même sera bloqué et la rumeur voulait que des militants du OUI l'empruntent et coupent ainsi la marche des militants du NON.

Le mouvement de sympathie au Canada anglais prend chaque jour de l'ampleur à la suite des sondages qui

Voir RASSEMBLEMENT en A 2 ►

AUTRES TEXTES

- Bourassa intervient A 6
- Policiers prêts pour lundi A 8



Joe Hildebrandt et Sulam Kahil, deux résidents de Vancouver, se sont enveloppés des drapeaux du Québec et du Canada, hier, au moment de monter dans l'avion qui devait les conduire au grand rassemblement du NON à Montréal, aujourd'hui.

Une incitation à la désobéissance civile

Pierre-F. Côté s'en prend aux firmes qui paient leurs employés pour participer à la « Croisade pour le Canada »

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les firmes qui paieront les employés participant à la « Croisade pour le Canada », demain, à Montréal, et les transporteurs offrant des rabais pour s'y rendre font preuve de « dédain » pour le Québec et incitent les gens à la désobéissance civile.

Joint hier soir, le Directeur général des élections Pierre-F. Côté a jugé sévèrement des entreprises qu'il accuse de contourner une législation québécoise capitale.

Offrir des congés payés ou des billets à prix réduits pour des manifestations

tenues dans le cadre du débat référendaire, « c'est dépasser les bornes. C'est une contribution déguisée (à l'option fédéraliste, dans ce cas). »

« Je ne comprends pas qu'une législation soit balayée du revers de la main. C'est dire que la loi sur les

consultations, on s'en fout. C'est vraiment du dédain.

« Si on agit de cette façon, on va exiger quoi des citoyens ? » Encourage-t-on la désobéissance civile ? « Absolument, répond M. Côté. C'est presque de l'anarchie. »

Mercredi, le Directeur général des élections a fait parvenir une mise en demeure à la compagnie d'aviation Canadian International pour qu'elle cesse la vente de billets à prix réduits. Hier, il a adressé une mise en garde sur le même sujet à six autres trans-

Voir INCITATION en A 2 ►

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale.....	3 à 5
Le Québec et le Canada.....	6 à 12
Le Monde.....	13
Opinions.....	14 et 15
CAHIER B	
Week-end Magazine.....	1 à 12
Arts et spectacles.....	5 à 10
Votre agenda.....	9
Ce soir à la télé.....	11
Jeux et B.D.....	10 et 11
CAHIER C	
Questions d'argent.....	1 à 12
Consommation.....	1
Bourses.....	4 à 6
Annonces classées.....	7 à 10
Décès.....	10 et 11

TABLOID SPORTS	
Anfré-A. Bellemare.....	7
Statistiques.....	10 à 13

SERVICES	
Abonnements.....	686-3344
Publicité générale.....	686-3270
Annonces classées.....	686-3311
Rédaction.....	686-3394
Carrières et Professions.....	686-3270
Promotion.....	686-3342
Publicité Détaillants.....	686-3435
Renseignements.....	686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe Unimédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hughes-Rand, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 26-10-95

4-0-1

6-4-7-1

BANCO

tirage du 26-10-95

9-19-21-22-23-26-33-41-42-45-46-47-49-51-55-56-60-61-64-69

RASSEMBLEMENT

Chrétien aurait fondu en larmes lors du caucus libéral

Suite de la Une

donnent, comme celui du SOLEIL ce matin, le OUI en avance de six points de pourcentage sur le NON. À Ottawa, la panique est telle que la Presse canadienne rapporte que le premier ministre et plusieurs de ses ministres ont fondu en larmes au cours de la réunion hebdomadaire du caucus libéral.

«Ils nous aiment beaucoup tout d'un coup» a raillé le whip du Bloc québécois, Gilles Duceppe. Son chef, Lucien Bouchard, espère de son côté «que ces gens qui aiment tellement le Québec aujourd'hui l'aimeront encore lorsqu'il aura pris une décision très démocratique.»

Les organisateurs du camp fédéraliste nient toute responsabilité dans la «visite» de sept à dix mille personnes attendues du reste du Canada et en particulier de l'Ontario et du Nouveau Brunswick. Ils prétendent ainsi se conformer aux règles strictes sur le financement du comité du NON. Ils ont quand même prévu 400 bénévoles pour canaliser la foule et les services de police de la région de Montréal et de la Sûreté du Québec sont mobilisés.

Des évaluations préliminaires situent à au moins 200 le nombre d'autobus en provenance de Toronto, Otta-

wa et la province acadienne. Une soixantaine d'autobus arriveront des comtés du Québec et on s'attend à ce que les Montréalais, pour qui le rassemblement a d'abord été organisé, utilisent le métro. On sait aussi que Canadian Airlines offre ses billets à 10% de leur valeur normale et plusieurs avions, dont un Boeing 747, ont été nolisés spécialement. Il y a par ailleurs 30 000 personnes qui travaillent dans le quadrilatère réservé à la manifestation.

Les organisateurs ont écourté une marche que devaient conduire Jean Chrétien, Daniel Johnson et Jean Charest. Le lieu du départ en était tenu secret hier soir. Plusieurs premiers ministres du Canada anglais, dont ceux du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, ont indiqué leur intention d'y participer. On s'attend à ce que d'autres Montréalais célèbres comme Pierre Trudeau, Brian Mulroney et Robert Bourassa, se mélangent à la foule.

Curieusement, même si cette manifestation est réservée aux Québécois, le bureau du premier ministre Jean Chrétien a indiqué qu'il «parlerait avec son cœur pour remercier les Canadiens de leur explosion d'amour». Son discours, ceux de Jean Charest et de Daniel Johnson, de même que ceux de trois Canadiens ordinaires, commenceront un peu après midi.

PANIQUE

La clientèle souverainiste est plus difficile à mobiliser

Suite de la Une

le résultat de lundi soir dépendra de l'aptitude du camp du OUI à faire sortir son vote.

Par sa composition socio-démographique, la clientèle souverainiste est plus difficile à mobiliser le jour du scrutin. L'expérience a démontré que les personnes âgées, traditionnellement favorables au NON, votent dans une proportion supérieure à 90%, alors que la participation des moins de 30 ans est inférieure à 70%.

L'autre difficulté pour le OUI consistera à éviter que ses appuis les plus mous, subitement pris de frayeur, s'évanouissent au cours des prochaines heures.

Jeudi soir, on a poussé un soupir de soulagement en constatant que le premier ministre Chrétien n'avait rien promis de substantiel. Si M. Chrétien avait annoncé, ne serait-ce que pour la forme, la tenue d'une nouvelle conférence constitutionnelle quelque part au début de 1996, les éternels partisans de la dernière chance auraient pu s'accrocher à celle-là.

La possibilité d'une quelconque promesse de renouvellement s'étant évanouie, le danger est maintenant que le climat commence à se détériorer et laisse entrevoir aux plus hésitants des lendemains encore plus inquiétants.

À l'état-major du OUI, le mot d'ordre a été donné: surtout pas de provoca-

tion à l'occasion du grand rassemblement pancanadien du NON au centre-ville de Montréal. S'il fallait...

La plupart des Québécois observent d'un oeil assez sceptique ce coup de foudre qui vient de frapper nos concitoyens du reste du Canada. Après des années d'indifférence, quand ce n'était pas de l'hostilité, cette soudaine découverte des charmes de la *distinct society* peut en effet paraître un brin suspecte.

C'est vrai que le voyage ne leur coûte pas cher, mais où diable étaient tous ces amoureux du Québec, à l'époque où les Québécois se seraient volontiers contentés d'une reconnaissance symbolique de leur différence? Et où seraient-ils au lendemain d'un NON?

En cette veille du grand *love in* qui se tiendra sur le Place du Canada, un message en provenance de l'Alberta avait trouvé son chemin jusqu'au répertoire du bureau du SOLEIL à Montréal.

«Bonne chance dans vos négociations avec les États-Unis, parce qu'il n'y en aura pas avec l'Alberta. Et si jamais la sécurité des ressortissants canadiens se trouvait menacée, ce serait considéré comme une déclaration de guerre par les Albertains. Une guerre que nous gagnerons et qui signifiera la fin du français en Amérique». Se pourrait-il qu'il y ait aussi, dans «le meilleur pays du monde», des gens qui ne nous aiment pas?

SUSPENSE

Progression

Suite de la Une

francophones, les chiffres obtenus par SOM sont les suivants: OUI 10%, NON 75%, indécis 15%.

La progression du OUI apparaît particulièrement remarquable dans l'électorat féminin: alors que le NON l'emportait par près de huit points il y a dix jours, son avance n'est plus que d'un point.

Le OUI l'emporte très nettement chez les 44 ans et moins mais à partir de 45 ans, l'avance du NON croît rapidement avec l'âge des sondés. Chez les 65 ans et plus, le OUI ne recueille que 23% mais le taux d'indécis grimpe à 25%.

Dans la région métropolitaine de Québec, le OUI a une avance de dix points alors que c'est exactement l'inverse dans la région de Montréal. Dans le Québec périphérique, le OUI distance maintenant le NON par 22 points.

La discipline de parti apparaît remarquable aussi bien chez les partisans du PQ que chez ceux du PLQ. Plus de 93% des péquistes s'apprentent à voter OUI et 96% des libéraux à voter NON.

Les partisans de l'ADQ sont beaucoup plus partagés: 51% sont favorables au OUI, 40% au NON et 9% sont indécis.

Tous les détails du sondage seront dévoilés ce soir à 19h00 sur les ondes de Radio-Québec.

Méthodologie du sondage

et commentaires sur le sens des résultats

Ce sondage a été réalisé par SOM pour LE SOLEIL, Radio-Québec, The Gazette et CFCF, du 22 au 25 octobre 1995. Au total, 1115 entrevues ont été complétées auprès d'un échantillon représentatif de la population adulte du Québec à partir de numéros de téléphone générés aléatoirement. La répartition régionale des entrevues complétées est la suivante: 501 entrevues dans la région métropolitaine de Montréal, 334 entrevues dans la région métropolitaine de Québec et 280 entrevues ailleurs au Québec.

On estime le taux de réponse obtenu à 63% alors que le taux de personnes qui n'ont pu être jointes au cours de la période d'enquête se situe à 17% et la proportion de refus à 20%.

Les données ont été pondérées, pour assurer une représentativité parfaite de l'échantillon, en fonction de la distribution de la population selon l'âge et le sexe pour chaque région et pour la langue maternelle. Compte tenu de l'effet de la pondération, on estime la marge d'erreur maximale au niveau de confiance de 95% sur une proportion estimée pour l'ensemble à 3,7%.

Les résultats pour la question sur les intentions de vote au référendum sont présentés de trois façons: bruts pour obtenir le portrait le plus complet de la situation, deuxièmement avec répartition proportionnelle pour faciliter les comparaisons avec nos sondages précédents et troisièmement en accordant 75% des votes des discrets au NON conformément aux conclusions des analyses du professeur Drouilly.

Le sondage a été fait avant les discours télévisés de MM. Chrétien et Bouchard et ne tient donc pas compte de leur impact. Le fait est que le OUI continue sa progression par rapport à nos sondages précédents. Par contre, nous croyons à un possible effet de ressac qui fera en sorte qu'un certain nombre d'électeurs tentés de voter OUI pourront, par prudence ou par crainte selon le point de vue, réviser leur position au moment du vote réel et finalement voter NON. Nous ne disposons cependant pas d'information antérieure fiable pour évaluer cet effet et encore moins son ampleur. C'est pourquoi la seule conclusion certaine de ce sondage est que la lutte est très serrée et que, dans ce cas-ci, un sondage est insuffisant pour trancher la question et qu'un référendum est vraiment requis.

GILLES THERRIEN
PRÉSIDENT, SOM

INCITATION

Mise en garde

Suite de la Une

porteurs, dont Air Canada, Voyageur et Via Rail.

S'il ne menace pas de poursuite, c'est tout simplement parce qu'il n'a pas encore les mêmes preuves que dans le dossier de Canadian International.

Dans ce cas, il a copié d'un communiqué où la compagnie affirme qu'elle lance le tarif «Unité» parce qu'elle est «en faveur de l'unité canadienne».

SCHL

Il sert aussi une mise en garde à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et à la Communauté urbaine d'Ottawa qu'il soupçonne de vouloir donner un congé rémunéré à ses travailleurs désireux de manifester à Montréal. En entrevue, il ajoute avoir eu vent que des compagnies québécoises veulent offrir un tel traitement à leurs salariés.

Si c'est le cas, il promet que des mises en demeure seront expédiées aux délinquants, aujourd'hui. À toutes ces entreprises, il rappelle que tout service pour favoriser une option représente une dépense réglementée.

Elle doit être autorisée par un des deux comités. Sinon, il y infraction et l'amende peut atteindre 10 000\$. «Mais, ce qui est important, ce n'est pas d'obtenir des condamnations. C'est d'insister sur le respect de la loi.»



PATTE DE BOUTONNAGE QUADRILLÉE
LE POLO COTON PIQUÉ 34.⁹⁵

Ample, carré comme le polo de rugby avec fentes sur les côtés. C'est le polo à superposer sur tout! Pur coton marine, bordeaux. P.m.g.

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC



MÉLANGE COTON-LYCRA EXTENSIBLE
PANTALON COLLANT VELOURS CÔTELÉ 49.⁹⁵

C'est le galbe parfait du pantalon collant, moulant, en large velours de coton et lycra pour une silhouette twik impeccable! Noir, café. P.m.g.tg.

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

La STCUQ en guerre contre l'absentéisme

Des professionnels de la santé viendront en aide aux employés

Benôit Routhier
Le Soleil

■ QUÉBEC—La direction de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec (STCUQ) a décidé de s'attaquer fermement au problème de l'absentéisme chez les employés.

À telle enseigne que, mardi, le conseil d'administration a engagé pour un an des professionnels de la santé qui interviendront auprès des membres du personnel ayant un taux d'absentéisme élevé.

La firme retenue, Soins de santé Olsten Kimberly, offre un service personnalisé, au domicile de l'employé ou à son lieu de travail et ce, 24 heures par jour, sept jours par semaine.

L'administration de la STCUQ veut s'attaquer à l'absentéisme abusif.

C'est chez les chauffeurs d'autobus que l'on retrouve le plus haut taux d'absentéisme. En 1994 il était de 11,9%, cette année il est de 11,34%. Pendant ce temps, chez les employés d'entretien le taux était de 7,4% l'an dernier. Cette année il a grimpé à 10,3%, mais ceci s'explique particulièrement par deux gros accidents qui représentent à eux seuls 80% de la hausse, explique le directeur général, M. Steve Cameron.

Le grand problème c'est les jours de congés de maladie pris « sans justification », sans, par exemple, un certificat du médecin. Les absences de ce type représentent 2,4% de l'absentéisme global, ce qui est important.

On parle ici de congés de maladie qui se prennent souvent à des périodes particulières comme le lundi, après une longue fin de semaine, durant l'été ou la saison de la chasse.

Il avait été mis en lumière durant les négociations qui ont mené à la grève des chauffeurs l'an dernier que des employés pouvaient prendre un ou deux congés de maladie en début de semaine et faire du temps supplémentaire à l'autre bout de la semaine, de sorte que, même si la banque de congés de maladie était épuisée, la perte était quasi nulle.

Le nouveau directeur général veut s'attaquer sérieusement au problème. Il précise toutefois que l'absentéisme est le symptôme d'autres problèmes. C'est « relié à la qualité de gestion ».

Il demeure confiant que la situation s'améliorera à moyen terme, dans six mois ou un an.

Dans la recherche d'une solution au problème il faut faire attention à des règles universelles. Ce n'est pas tout le monde qui a des problèmes d'absentéisme. Ainsi M. Cameron trouve que la situation n'est pas si mal chez les employés d'entretien. Chez les chauffeurs, pour 100 à 200 d'entre eux il n'y a pas de problème.

Le président de la STCUQ, M. Claude Larose, dit que la situation est sensiblement la même dans les autres sociétés de transport en commun au Québec.

Enfin, le pourcentage de congés de maladie à long terme est relativement élevé à la STCUQ et c'est considéré comme une conséquence du vieillissement des employés.



Le Conseil québécois sur le tabac et la santé recourt aux services de la ventriloque Lise Maurais et de Snake pour obtenir la participation des élèves des écoles secondaires.

À L'ÉCOLE LES COMPAGNONS DE CARTIER

La Gang allumée se lance contre le tabagisme chez les jeunes

Brigitte Breton
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — La Gang allumée a commencé son recrutement hier dans la région de Québec, à l'école Les Compagnons de Cartier, à Sainte-Foy. Un animateur assure que le groupe ne vise pas à rassembler des pyromanes ou des têtes brûlées, mais bien des jeunes fumeurs et non-fumeurs qui monteront des projets pour lutter contre le tabagisme.

Au Québec, 19% des adolescentes et 13% des adolescents de 12 à 18 ans fument des cigarettes sur une base régulière. En 1991, ce pourcentage était respectivement de 11% et de 7%. Près du tiers des jeunes fumeurs aimeraient qu'on les aide à arrêter de fumer.

Le Conseil québécois sur le tabac et la santé sait que l'interdit a peu de succès auprès des jeunes. « Il a donc décidé d'informer les jeunes et de les inciter à monter divers projets pour lutter contre l'usage du tabac », explique Stéphane Tremblay. Les projets iront selon l'imagination des jeunes.

« Cela peut prendre la forme d'une pièce de théâtre, d'un groupe d'entraide entre fumeurs ou d'une collecte de fonds ».

UN VENTRILOQUE PREND LA PAROLE

Pour rejoindre plus facilement les jeunes des écoles secondaires, le Conseil recourt aux services de la ventriloque Lise Maurais et de sa marionnette Snake. Hier midi, les élèves de l'école Les Compagnons de Cartier s'étaient massés dans l'auditorium, à l'invitation de la Gang allumée. Snake

a entre autres fait valoir que cela n'avait pas vraiment l'air cool de fumer et que l'argent dépensé en tabac pouvait servir à acheter une auto ou des billets de cinéma. En 1991, les ventes annuelles des produits du tabac aux jeunes Québécois de 12 à 18 ans se chiffraient à 113 millions \$, soit environ 1000 \$ par année par jeune fumeur.

Hier midi, aussitôt le spectacle de Lise Maurais et Snake terminé, un bon nombre de jeunes ont préféré quitté l'auditorium plutôt que d'entendre des animateurs donner des statistiques sur le tabagisme ou tenter de les entraîner dans des projets. Lors du lancement à Montréal, les jeunes ont réagi de la même façon.

Le Conseil québécois sur le tabac et la santé visitera 80 écoles au Québec avec la Gang allumée. Une quinzaine d'écoles de la région de Québec participeront à l'activité. Au printemps, un rassemblement se déroulera dans chaque région pour permettre aux jeunes d'échanger sur leurs projets.

GRIEF D'UN POLICIER CONTRE LA VILLE DE QUÉBEC

À l'arbitre de trancher si Trudel était malade

Guy Benjamin
Le Soleil

■ QUÉBEC—Le lieutenant Alain Trudel peut-il invoquer la circonstance exceptionnelle qui permet à un policier accusé de vol d'éviter le congédiement ? L'arbitre Alain Larocque devra répondre à cette question dans la décision qu'il rendra à la suite de l'audition des deux griefs du policier congédié par la ville de Québec.

Après neuf jours d'audiences, dont environ sept heures de plaidoiries dans la seule journée d'hier, et le dépôt d'une imposante jurisprudence, l'arbitre Larocque doit décider si la ville de Québec est justifiée d'abord de suspendre, puis de congédier un des ses policiers qui a quitté le magasin La Baie en « oubliant » de payer des chaussures et des espadrilles.

Selon l'avocat de la ville, Me Jean Houle, la maladie physique ou psychologique est la seule circonstance exceptionnelle acceptée pour ne pas

congédier un policier accusé de vol. Or, selon lui, le lieutenant Trudel n'a pas prouvé à la ville qu'il était malade lors des événements du 2 novembre 1994, qui ont conduit à son congédiement, en avril dernier.

BURN-OUT

Le procureur du syndicat, Me Robert Deblois, prétend au contraire que le policier Trudel a agi le 2 novembre sous l'effet d'un « burn-out ». Selon lui, le policier a posé son geste en rupture totale avec la conduite exemplaire

qu'il a toujours eu comme citoyen et comme policier. La partie syndicale a même fait entendre un psychiatre selon lequel le policier Trudel a agi de façon à se faire prendre, afin de quitter une situation qu'il ne pouvait plus tolérer.

Il faut se rappeler que le lieutenant Trudel était en congé sans solde de la police et occupait le poste de directeur-adjoint du service de sécurité de l'université Laval au moment des actes reprochés.

Le syndicat a mis en preuve que l'ex-lieutenant Trudel était surchargé de travail, ne dormait plus, ne mangeait plus. Le vol à l'étalage, qui a conduit à sa démission à Laval et à son retour à la police de Québec, aurait donc été un moyen de se sortir de cette situation.

Il a été démontré que deux jours avant le vol à l'étalage, le policier Trudel s'est rendu chez La Baie acheter des souliers et les payer avec une carte de crédit. De plus, lors du vol, il portait un veston avec l'écusson de l'université Laval. Tout cela pour « signer » son méfait et se faire prendre, selon le syndicat.

VISITE TARDIVE CHEZ LA PSYCHOLOGUE

La ville n'accepte pas cette thèse, ni celle de la maladie, puisque le policier a consulté une psychologue seulement trois mois après les événements reprochés, et deux jours après que le directeur de la police, M. Normand Bergeron, eut informé le policier qu'une enquête était en cours. Pour la ville, la thèse de la maladie arrive trop tard. « Je me méfie d'un psychiatre qui voit quelqu'un en mars pour la première fois et nous dit dans quel état se trouvait cette personne au moins de novembre précédent », de dire le procureur de la ville.

Pour sa part, l'avocat du syndicat a terminé sa plaidoirie en faisant appel au côté humain de l'arbitre. « Le policier Trudel a assez donné à la société. Cette société doit lui donner une



Alain Trudel

deuxième chance », a conclu M^e Deblois.

À lire aujourd'hui
dans le
tabloïd sports,
le cahier spécial
sur



LE SOLEIL

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Gaston Gourd,
président de la
Régie régionale

Gaston Gourd, président du comité du OUI en Chaudière-Appalaches, a été élu, mercredi soir, sans opposition, président du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches. Il prend la place laissée libre par M. Charles Chamard qui a préféré, pour des raisons personnelles, ne pas continuer à ce poste. M. Chamard avait succédé en novembre de l'an dernier à M. Mario Dolan qui lui également s'était retiré pour des raisons personnelles. Avocat de formation, M. Gourd est maire de Saint-Isidore et préfet de la MRC de Nouvelle-Beauce. Au cours des années 80, il a été député libéral de Lévis à la Chambre des communes. Après son élection, il a indiqué que la Régie devra continuer de jouer son rôle d'arbitre et qu'il y aura d'autres décisions douloureuses.

QUÉBEC

Autre complice d'Ali
Baba condamnée

Une autre des huit personnes arrêtées lors de la découverte de la fameuse caverne d'Ali Baba, en juin, a écoppé de deux ans moins un jour de prison ainsi

que d'une période de probation de trois ans. Il s'agit de Viviane Gaumond, âgée de 39 ans, de Québec, contre laquelle une avalanche d'accusations de vols avaient été portées.

Vacances volées

L'individu qui s'était introduit par effraction dans un chalet de Fossambault pour y passer quelques jours de vacances, en août, a écoppé de 18 mois de prison et d'une période de probation de trois ans, peine à laquelle s'en est ajoutée une autre de 90 jours. Avec sa compagne, Carl Boucher, âgé de 25 ans, envisageait de s'offrir des vacances à peu de frais. Toutefois, il était déjà recherché par la police parce qu'il ne s'était pas présenté au Centre de détention de Québec pour y purger une peine.

Absolution
inconditionnelle à
un ravisseur

Une absolution inconditionnelle a été accordée à un père de 31 ans habitant Pintendre qui avait enlevé ses deux enfants, en mai. Il avait emmené les enfants chez lui après les avoir soustraits à la garde de leurs grands-parents maternels.

CAP-ROUGE

100 000 \$ à l'Extra

Un couple de Cap-Rouge, Nathalie Beaulieu et Daniel Kirouac, ont récolté un gros lot de 100 000 \$ à l'Extra du tirage du 2 septembre. «Je n'ai pas réalisé tout de suite l'ampleur du gain. Après vérification du billet, je n'ai pu m'empêcher de pleurer de joie», d'indiquer Mme Beaulieu. Le gain devrait leur permettre d'acheter une nouvelle maison.

SAINT-CYRILLE

Drôle d'élection

Parmi les municipalités en élection le 5 novembre, ce qui fait la particularité du scrutin de Saint-Cyrille-de-Lessard, dans la MRC de L'Islet, c'est l'importante proportion d'électeurs qui ne résident pas en permanence dans cette municipalité. Sur une population d'environ 850 âmes, Saint-Cyrille compte 1110 électeurs inscrits. Ceux-ci sont des estivants des régions de Montmagny et de Québec qui ont une propriété soit aux lacs des Plaines, Isidore et Brinçé. À ces élections municipales, le maire sortant M. Luc Caron est confronté à un ancien conseiller, M. Donald Boucher. Il y aura aussi élection au siège numéro 3, entre le conseiller sortant M. Raynald Duchesnaux et M. Magella Tondreau, ainsi qu'au siège numéro 4, entre M. Dominique Martineau et M. Roger Lapierre. La période de vote par anticipation est prévue pour ce dimanche 29 octobre à la salle municipale.



LE SOLEIL, JEAN VALLIÈRES

QUÉBEC

Citoyen du monde

Quatre personnes remarquables, deux Québécois et deux Québécoises, ont reçu, cette semaine, des mains du lieutenant-gouverneur du Québec, Martial Asselin, le titre de Citoyens et de Citoyennes du monde lors d'une cérémonie soulignant le 50e anniversaire des Nations unies. Ces personnes ont été remarquées pour leur action concrète, quotidienne et efficace au service de leur communauté. Ce sont Mme Paulette Brandenberger, infirmière à la Croix-Rouge; M. Michel Leclerc, fondateur de Garneau International; M. André Migneault (au centre sur notre photo), fondateur de Moisson Québec et Mme Hortensia Silas, assistante sociale et animatrice de l'émission Sol de America. Par ailleurs, M. Arthur J. Brandenberger, consultant principal des Nations unies pour la cartographie mondiale a mérité une médaille d'honneur pour souligner sa contribution exceptionnelle à la collectivité internationale et au système onusien.

Le pont de Boischatel
rouvrira d'ici dimanche

QUÉBEC — Le pont de Boischatel sera rouvert dimanche à la circulation légère seulement. Pas question de camions lourds ni même d'ambulances. La décision a été prise, hier, lors d'une rencontre du directeur régional du ministère des Transports, M. André Desmeules avec les maires de Boischatel et de Beauport, MM. Yvon Côté et Jacques Langlois.

Les parties impliquées se sont dites satisfaites de même que les marchands. La construction d'un nouveau pont, évalué à 3,2 \$ millions, devrait être complétée d'ici la fin de l'été 1996. Seule la circulation légère serait ce pendant maintenue pendant la construction.

La population régionale a cependant demandé que l'on puisse continuer à circuler sur l'ancien pont, pendant la construction du nouveau. Pour se rendre au désir de ces citoyens, une somme de 500 000 \$ à 600 000 \$ supplémentaire doit être ajoutée à l'évaluation des travaux de

construction du nouveau pont et, selon le ministère, ce sont les citoyens de ces deux municipalités qui devront se séparer la facture. C'est là que le bât blesse.

Le ministère préconisait démolir l'ancien pont et en reconstruire un nouveau au même endroit. Parce que l'on tient à conserver l'ancien pont durant la construction du nouveau, il faudra que celui-ci soit construit au sud du pont actuel, ce qui nécessitera des approches différentes, d'où le demi-million de dollars supplémentaire.

Pendant ce temps, l'ancien pont continue de pourrir et, cette semaine, une pièce de métal rouillée aurait incité les ingénieurs à fermer ce pont ou l'on circule à sens unique depuis près d'un an.

Plus de 300 écoliers de Boischatel qui fréquentent l'école La Courville, à Beauport, continueront d'être touchés par la fermeture. PC.

LES 30\$ POUR LE TRANSPORT EN COMMUN

L'UMRCQ appuie les villes
de la Côte-de-Beaupré

BENOÎT ROUTHIER

Le Soleil

QUÉBEC — L'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) appuie les six municipalités de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans qui réclament l'abolition de la surtaxe de 30 \$ sur les droits d'immatriculation des véhicules de leurs contribuables pour financer le transport en commun alors que ces gens ne bénéficient même pas de ce service. Sainte-Brigitte-de-Laval, Château-Richer, L'Ange-Gardien, Sainte-Famille, Saint-Pierre et Sainte-Pétronille ont demandé la semaine dernière au gouvernement du Parti québécois (PQ) de tenir son engagement d'abolir cette surtaxe pour les municipalités qui ne sont pas desservies par le transport en commun.

L'UMRCQ a fait savoir aux ministres des Affaires municipales et du Transport, Guy Chevrette et Jacques Léonard, qu'ils devraient profiter des pourparlers concernant la décentralisation et un nouveau pacte fiscal avec les municipalités pour corriger cette «iniquité».

«D'autant plus que le premier ministre lui-même, M. Jacques Parizeau, s'était engagé à abolir, dès son élection, la loi 145 qui a imposé cette ponction financière aux citoyens», explique la présidente de l'union, Mme Jacinthe B. Simard. Elle a ajouté qu'au moment où ont débuté les pourparlers sur la décentralisation, le ministre Chevrette lui avait confirmé qu'il avait le mandat de modifier les impacts de la réforme Ryan (loi 145).

Par ailleurs, le maire de L'Ange-Gardien, M. Jocelyn Vézina tient à se dissocier des propos du maire de Château-Richer qui qualifiait, via les contribuables, le gouvernement de «voleur» et le premier ministre de «menteur» et ajoutait que les citoyens sont prêts à agir comme à Oka s'il le fallait.

M. Vézina appuie toutefois entièrement la démarche de demander au député indépendant Jean Filion de continuer à défendre les contribuables de ces municipalités et d'exiger que le gouvernement abolisse cette surtaxe pour les municipalités où il n'y a pas de service de transport en commun.

Un avant-goût de l'hiver !

Le 9^e Salon
Provincial
du

Ski

Présenté en
collaboration
avec:

Skican



HORS LA LOI

Bell Mobilité

Radio libre



TELE 4



Les Galeries de la Capitale

LE SOLEIL

Une autre réalisation de



Membre de



Association des professionnels en exposition de Québec

LES GALERIES DE LA CAPITALE
- MODE ET MERVEILLES -

27 • 28 • 29 octobre 1995

Kama Sûtra

L'intérieur de la Grand Am 1996 a été entièrement redessiné.
Plus ergonomique et surtout, plus confortable,
il permet d'être dans la meilleure position...
de conduite.

GRAND AM PONTIAC
LA PASSION DE CONDUIRE

L'histoire à la poubelle

Fais tes devoirs d'histoire, sinon tu vas passer en dessous de la table... Apprends tes leçons d'histoire sinon tu n'auras pas le droit de voter au référendum. Tout le monde doit passer un examen théorique et pratique sévère pour avoir le droit de conduire un char. Pour avoir le droit de voter sur l'avenir du Québec et du Canada, aucun pré-requis. Même pas besoin de savoir signer son nom. Il suffit de faire une croix ou un X sur un bout de papier et le tour est joué.

Il n'y a plus de devoirs et de leçons depuis belle lurette. Quant à l'enseignement de l'histoire, il est le plus souvent facultatif dans nos écoles. L'histoire nationale s'apprend le lundi, à la télé, en regardant *La p'tite vie*. L'histoire universelle se résume à la vie amoureuse de Michael Jackson et à celle de Lady Di.

En présentant, il y a une semaine, le groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire, le ministre de l'Éducation, Jean Garon, s'est dit étonné de constater l'ignorance des jeunes face à leur histoire. Il venait de rencontrer un groupe d'étudiants du secondaire représentatifs du milieu.

« Ils ne connaissent, a déploré le ministre, ni Néron, ni Staline, ni Churchill, ni Disraeli, ni même Duplessis... Au moins, ils savaient qui était Jean Garon ».

C'est l'historien et communicateur Jacques Lacoursière qui préside le groupe de travail composé d'enseignants, d'historiens et d'un revenant, Marcel Masse. On avait relevé l'absence de représentants des minorités. Cette carence grave sera corrigée sous peu. Un prof de McGill, Brian Young, et une historienne d'origine grecque se joindront au groupe. On devrait annoncer sous peu la présence d'un représentant des Amérindiens.

L'IGNORANCE CRASSE L'AMNÉSIE COLLECTIVE

La présence de Jacques Lacoursière et de Jean Provencher au sein du groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire est rassurante. Ces his-



Louis-Guy Lemieux

toriens sont aussi des vulgarisateurs. Ils publient beaucoup et bien.

Jacques Lacoursière n'y va pas avec le dos de la cuillère: « Un peuple qui n'a pas de mémoire, c'est-à-dire qui ne connaît pas son histoire, est un peuple amnésique... Les jeunes Québécois, mais aussi bon nombre d'adultes, sont amnésiques ».

Le ministère de l'Éducation sait déjà que le temps consacré dans nos écoles à l'enseignement de l'histoire est de beaucoup inférieur à celui qu'on retrouve dans la plupart des pays occidentaux.

Le ministre Garon déclare qu'on a tout lancé par-dessus bord durant les années 1960-70. Jacques Lacoursière précise: « On a enseigné le présent pour comprendre le passé alors que c'est la démarche contraire qu'il aurait fallu suivre... »

Il s'est produit aussi qu'on a confié l'enseignement de l'histoire à un peu tout le monde et à n'importe qui. On a vu, en guise d'exemple, des

profs d'éducation physique se faire parachuter de force dans les classes d'histoire. La liste des aberrations serait épaisse comme l'histoire du Québec en 12 volumes.

LES POUBELLES DE L'HISTOIRE

Quand un héros, un mythe ou une légende ne sert plus la bonne cause, on dit qu'il a été jeté aux poubelles de l'histoire. Chez nous, c'est l'histoire entière, l'histoire nationale et l'histoire universelle, qu'on a jetées à la poubelle en ne l'enseignant plus.

Comment peut-on aller voter lucidement au référendum de lundi si on ne sait pas que Québec a été trois fois capitale au cours de son histoire, que la capitale de tous les Québécois a été assiégée et détruite cinq fois, et que c'est d'ici que sont partis des gens qui ont fondé le Canada et une centaine de grandes villes américaines?

Pas besoin d'aller si loin. Comment peut-on simplement marcher à pied sec dans les rues de Québec si on ne connaît pas l'histoire locale? Cette ville d'art et d'histoire se lit comme un livre ouvert sur le monde.

EN RAISON DE TROUBLES MENTAUX Non responsable d'avoir tranché la gorge de sa femme

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le juge René de la Sablonnière a rendu hier un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux à l'endroit de Gaétan Durin g, l'homme de 35 ans qui a tranché la gorge de sa femme, en juin, à l'Ancienne-Lorette.

Après avoir entendu le témoignage de la victime de tentative de meurtre et pris connaissance du rapport préparé par le psychiatre Richard Laliberté, le juge a reconnu que l'accusé avait agi sans raison et sans rationalité. Selon le psychiatre, l'accusé souffre de troubles psychiatriques sévères d'ordre psychotique pouvant s'apparenter à la psychose paranoïde. Aussi le juge a-t-il ordonné que Durin soit ramené au centre hospitalier Robert-Giffard et y reste détenu jusqu'à ce que la Commission d'examen se penche sur son cas, dans 45 jours.

Un seul témoin des événements avait auparavant été appelé à la barre par la procureure de la Couronne, Me Marie-Claude Gilbert, et il s'agissait de la victime elle-même. Par la suite, l'avocate de l'accusé, Me Marie-France Lahaye, a déposé le rapport du Dr Laliberté en guise de preuve.

Dans son témoignage, la victime a relaté que, vers 22 h le 16 juin, elle s'affairait à assembler un lit dans la chambre des enfants. Soudainement, Durin s'amène dans la pièce et demande aux enfants de sortir.

Il ferme aussitôt la porte, empoigne son épouse par les cheveux et l'étend par terre. À l'aide du couteau à gypse qui lui avait servi à ouvrir la boîte contenant les pièces du lit, l'accusé se met à taillader la gorge de sa femme. Il lui sectionne également un tendon du pouce et l'atteint à l'épaule et au bras.

Ce faisant, il demande où couchera un certain Claude, un nom qui ne rappelle absolument rien à la victime. « Ta dernière heure est venue », ajoute-t-il.

Un des enfants entre alors dans la chambre et demande à Durin de lâcher sa mère. Il le fait puis va lui-même appeler la police.

Pendant ce temps, la victime âgée de 28 ans va se réfugier chez sa voisine en compagnie des enfants. La femme a ensuite passé trois jours aux soins intensifs du CHUL où elle a été hospitalisée durant 13 jours.

La preuve a en outre révélé que Durin était sujet à faire des dépressions nerveuses. Il était alors hospitalisé à la clinique Roy-Rousseau.

Selon son épouse, tout allait bien lorsqu'il prenait les médicaments prescrits mais les choses se gâtaient quand il cessait. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait en avril et, les jours précédant le drame, il se montrait agité et faisait de l'insomnie quoique dans les heures et les minutes avant l'agression, il n'y ait eu aucun signe avant-coureur.

En avril, Durin avait porté plainte contre sa femme à la police, alléguant qu'elle se livrait à l'inceste avec son père. La victime l'avait alors quitté momentanément. Durant ses périodes dépressives, Durin avait aussi l'habitude de prétendre que sa femme maltraitait leurs enfants de 2 et 4 ans, menaçant de la faire « envoyer en prison ».

Excursions Jacques-Cartier n'a commis aucune faute

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Estimant que les préposés d'Excursions Jacques-Cartier n'ont commis aucune faute, le juge André Marceau, de la cour du Québec, rejette une poursuite de 11 575 \$ intentée par un client qui s'est fracturé le tibia en faisant du « body surf » en 1993 sur la rivière Jacques-Cartier.

L'activité en question consistait à se laisser flotter en surface dans le courant d'un rapide, à plat sur le dos, les pieds devant.

Ayant déjà pratiqué l'activité, celui-ci a accepté librement d'en assumer les risques, d'autant plus qu'il avait compris l'information donnée par le moniteur, estime le juge. Âgé de 21 ans, le client est instructeur de ski ainsi que bon nageur.

« Ce n'est pas un enfant, note le juge. Il est habitué à des périls beaucoup plus prononcés. »

À la suite de l'accident, les préposés d'Excursions Jacques-Cartier ont assis le blessé dans un kayak placé dans un radeau pneumatique. Ils ont

pris soin de poser comme coussins des vestes de flottaison sous et chaque côté de la jambe, le tout enroulé dans des banderoles.

Selon le juge Marceau, les préposés ont été « très avenants, attentifs et normalement compétents. Tout s'est fait avec diligence et attention ».

« C'est sûr qu'un hélicoptère et une civière adéquatement équipés auraient fait un meilleur travail et l'économie d'une demi-heure pour se rendre à l'hôpital, commente-t-il. Cependant, peut-on exiger que les défenseurs soient équipés comme une armée qui part pour le combat? »

En somme, conclut-il, on ne peut demander, dans une situation de cas pratique aussi difficile, d'attendre le même résultat que diète la théorie et les savants professeurs de secourisme.

Cette année, deux autres poursuites, beaucoup plus importantes, ont été intentées contre Excursions Jacques-Cartier. La plus marquante s'élève à 2,5 millions \$ réclamés par l'épouse et les deux enfants d'un homme mort noyé au cours d'une descente, en mai 1994.

LE SOLEIL

CAPITAL COMME QUOTIDIEN

ABONNEMENT 686-3344

Ouvert le dimanche de 11h à 17h

TEMPO

INNOVE AVEC SA NOUVELLE PORTE ÉLECTRIQUE

UN PRODUIT BREVETÉ

TEMPO innove pour votre confort! La toute nouvelle porte électrique «TEMPO» séduira tous ceux qui n'aiment pas descendre de voiture chaque fois qu'ils ont à entrer ou sortir de leur abri TEMPO. Activez simplement la télécommande de l'intérieur de votre véhicule et la porte de votre abri TEMPO s'enroulera d'elle-même afin de vous libérer l'entrée. Simple à installer et pratique, la porte électrique s'adapte à tous les abris TEMPO.

ANCEZ-VOUS AVEC TEMPO-LO

Innovateur, le nouveau concept TEMPO-LO s'adapte, sans ancrage, aux revêtements les plus divers: ciment, asphalte ou pavé uni. Flexible, il s'installe également sur des surfaces irrégulières tels le gravier ou la pelouse. TEMPO-LO est muni d'un système de bourses latérales qui, une fois remplies d'eau, forment des contrepoids qui s'adaptent parfaitement aux irrégularités du terrain et qui empêchent tout mouvement ou toute infiltration de neige.

TEMPO RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL, INDUSTRIEL

• VENTE • LOCATION • INSTALLATION • ENTRETIEN • RÉPARATION

TEMPO ... l'abri «Éconergique»

621-0777

Carrefour de la Capitale, 710, Bouvier, Québec

DEMANDEZ LA CARTE DE CREDIT

TEMPO

AVENTURE ÉLECTRONIQUE

MEILLEURS PRIX GARANTIS

branchez-vous!... SERVICE COMPLET INTERNET* En Moins de 10 Minutes. *NetAROVER* Jusqu'à 220 heures de travail par mois INCLUSES. Offres dans certaines régions et magasins seulement.

7 JOURS SUR 7

GRANDE VENTE D'OUVERTURE

Ville de Lévis GALERIES CHAGNON 300, Côte des Passages (418) 835-5500

SUPPORT TECHNIQUE Après-vente SUR INFORMATION 1-800-310-9525 se poursuit! À Québec...

Apple en la logo Apple sont des marques de commerce de Apple Computer Inc. Powerbook 150 est une marque de commerce de Apple Computer Inc.

POWERBOOK 150 4/250

- Processeur 68030/33 MHz
- Mémoire vive de 4Mo
- Disque rigide de 250Mo
- 9.5" "Mini backlit" PSTN

RABAIS 200% Rég. : 1899.00

1699.00

5200CD

- Processeur PowerPC 603RISC/75MHz
- avec co-processeur mathématique
- Disque dur 500Mo IDE
- Mémoire 8Mo extensible à 64Mo
- Lecteur Apple SuperDrive 1.4Mo
- Mémoire vidéo 1Mo
- Lecteur CD-ROM AppleCD300i
- Carte de son stéréo 16-bit
- Fax/Modem 14.4 Kbps
- Moniteur couleur 15"

2799.00

WING COMMANDER III

• Mac-CD

68.99

DOOM

• Mac-CD

54.99

STYLEWRITER 1200

- Imprimante à jet d'encre
- Résolution de 720x360 ppi
- Vitesse d'impression de 30ppm
- 64 polices de caractères
- "TrueType", téléchargeables

389.00

SPORTSTER Mac & FAX TRUE V.34

- Logiciel et câble inclus

299.00

Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles sont des démonstrateurs ou fin de ligne et ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. *Durant 30 jours suivant l'achat aux mêmes conditions dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock.

QUÉBEC Place Lebourgneuf 5500 boul. Des Gradiens (418) 628-5500	LÉVIS NOUVEAU Galeries Chagnon 300 Côte du Passage (418) 835-5500	CHICOUTIMI 394 boul. Des Saguenéens (418) 698-3940
---	---	---

BOUTIQUES ► • Galeries de la Capitale • Place Fleur de Lys • Place Laurier • Place du Royaume (Chicoutimi) • Place de Ville (Sept-Îles) • Centre Rivière-du-Loup • Carrefour St-Georges-de-Bouce • La Grande Place (Rimouski) • Carrefour Alma (Alma)

LE QUÉBEC LE CANADA

RÉFÉRENDUM 95

Chrétien refuse de s'engager à reconnaître un OUI Un NON à 51 % fermerait le dossier

JOEL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

■ OTTAWA — À quatre jours du référendum, le premier ministre Jean Chrétien a refusé hier de s'engager à reconnaître un OUI majoritaire des Québécois le 30 octobre.

Participant à l'émission Mongrain sur les ondes de TVA, le premier ministre s'est contenté de dire que les électeurs auront « exprimé un point de vue » au terme du scrutin de lundi s'ils endossent à 51 % le projet souverainiste.

« Les gens auront exprimé leur point de vue. Les mécanismes, après, sont très nébuleux », a-t-il déclaré lorsqu'il a été interrogé à ce sujet par l'animateur Jean-Luc Mongrain.

Mais si le NON obtient la faveur de 51 ou 52 % des Québécois, Jean Chrétien a dit estimer que le dossier sera clos. « C'est sûr (que nous aurons gagné si

le NON obtient 51 %). Les gens auront décidé de rester au Canada. C'est ce qui est important. Je suis convaincu que, durant les quelques jours qui restent, les gens vont réfléchir et se demander "que sommes-nous en train de faire?" », a-t-il dit.

Plus tôt durant l'émission en direct, M. Chrétien a également souligné que la constitution canadienne ne contenait aucune clause permettant la séparation d'une province.

« Pour faire une séparation légale, il faut amender la constitution du pays. Alors, pour changer la constitution

d'un pays, il faut l'accord des provinces. Il n'y a rien qui peut se passer sans le consentement des provinces », a certifié M. Chrétien, qui prendra la parole aujourd'hui lors du grand rassemblement du NON à Montréal.

À la reprise des travaux parlementaires, en septembre, le premier ministre Chrétien avait laissé entendre qu'il ne se plierait pas nécessairement à une décision favorable au projet souverainiste.

Il avait déclaré qu'il agirait de manière « irresponsable » s'il reconnaissait une victoire serrée des souverainistes, par exemple par un vote de 50 % plus un. Il s'était attiré la foudre du chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, qui avait

soutenu que le premier ministre se comportait de manière « antidémocratique ».

Dans son discours à la nation, mercredi soir, Jean Chrétien avait pourtant affirmé sans ambages aux Québécois que la décision qu'ils prendront lundi était « irréversible ».

Cela dit, M. Chrétien a répété hier que l'enjeu était sérieux. Il a de nouveau fait valoir que la question était « très ambiguë » et s'est dit préoccupé de voir que quelque 30 % des Québécois s'apprêtent à voter OUI tout en croyant qu'ils demeureront Canadiens.

« Je veux dire aux gens que c'est un vote sérieux sur une question confuse. L'objectif de M. Parizeau et de M. Bou-

chard est de faire la séparation du Québec du reste du Canada », a-t-il dit.

Durant l'émission, le premier ministre réitéra qu'il était favorable à une certaine décentralisation des pouvoirs. « Les changements sont possibles (advenant un NON). J'ai déjà commencé à faire de la décentralisation. Mais cela ne veut pas dire que je vais toujours dire oui quand les gouvernements provinciaux vont me demander quelque chose. »

M. Chrétien a aussi déclaré que les Québécois à la retraite « risquaient beaucoup » si le OUI l'emporte lundi. « Je ne veux pas faire peur au monde pour rien, mais il y aura des problèmes majeurs. Personne ne peut dire exactement ce qui va se passer (advenant un OUI). Mais ce que je sais, c'est tout le monde qui reçoit des chèques de pension continuera à en recevoir si on vote NON », a-t-il dit.



Jean Chrétien

Il faut faire confiance à Jean Chrétien

Bourassa juge que ses offres sont concrètes

VINCENT MARISSAL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les Québécois doivent faire confiance à Jean Chrétien et au climat de changement qu'il a créé en faisant des offres concrètes au Québec, soutient l'ex-premier ministre Robert Bourassa. À trois jours du vote, le chef du camp du NON, Daniel Johnson, s'est entouré de ses deux prédécesseurs, Robert Bourassa et Claude Ryan, afin d'avertir les Québécois des risques énormes qu'ils encourent advenant une victoire du OUI.

« Quand M. Chrétien reconnaît la société distincte, qu'il s'engage à ce qu'il n'y ait aucun changement constitutionnel sans l'accord du Québec et qu'il invite M. Parizeau à négocier la fin des chevauchements après un NON, ce sont des offres concrètes », a affirmé M. Bourassa, hier lors d'une conférence de presse à Québec.

Selon M. Bourassa, « le niveau de clarté de M. Chrétien est supérieur à ce qu'il était il y a une quinzaine d'an-

nées avec un autre premier ministre (Pierre Trudeau) ». Les propos de Jean Chrétien sont de nature à rassurer les Québécois et Robert Bourassa dit faire confiance en leur jugement au moment de voter.

Cette rencontre, qui n'avait rien de spontanée ou d'inattendue, selon Claude Ryan, a eu lieu la veille d'un grand rassemblement du NON à Montréal auquel devraient participer des Canadiens des autres provinces.



Daniel Johnson était accompagné, hier, de ses deux prédécesseurs à la tête du PLQ, Robert Bourassa et Claude Ryan.

Daniel Johnson a d'ailleurs demandé à ses concitoyens « d'écouter d'ici lundi le message du reste du Canada ». Le chef du NON s'est présenté « en confiance » devant les médias, sentiment partagé par Claude Ryan. « Il ne faut jamais sous-estimer nos adversaires, mais nous avons une meilleure équipe », a-t-il mentionné.

Comme il le fait avec insistance depuis le début de la campagne, Daniel Johnson a dénoncé le flou entretenu par le camp du OUI autour de l'éventuel partenariat avec le reste du Canada. Les sondages révèlent en effet que 30 % de Québécois qui voteront OUI le font dans l'espoir de renouveler le système fédéral canadien.

Quand on lui demande si sa propre campagne n'est pas aussi responsable d'une certaine confusion ambiante, M. Johnson répond simplement qu'il res-

te encore quatre jours et que c'est de ça que les Québécois entendront parler d'ici lundi.

Revenant à la charge contre le camp du OUI, M. Johnson accuse le gouvernement Parizeau d'avoir utilisé tous les leviers de l'État pour vendre son option, générant ainsi des dépenses de plusieurs millions de dollars aux frais des contribuables. Joignant sa voix à celle de son successeur, Robert Bourassa, ajoute que Jacques Parizeau et ses alliés ont le devoir de dévoiler le contenu de l'offre formelle de partenariat.

« Il serait plus facile pour les Québécois de connaître le contenu de l'offre avant d'arriver dans l'isoloir puisque la question fait référence à cette offre formelle, estime M. Bourassa. C'est sans précédent de décider de l'avenir d'un peuple sur des documents que

l'on ne connaît pas, c'est irresponsable », poursuit-il.

Pour Robert Bourassa, les structures politiques proposées dans l'entente intervenue en juin entre MM. Parizeau, Bouchard et Dumont sont « une construction intellectuelle intéressante, mais toutefois irréaliste ».

Claude Ryan, pour sa part, a affirmé que l'édification d'un grand pays représente un pari stimulant, ajoutant que le système fédéral a favorisé un meilleur partage des compétences avec les provinces. M. Ryan a souligné qu'il votera NON, notamment parce que les signes d'exclusion et d'intolérance sont encore trop nombreux parmi les souverainistes.

Il a par ailleurs félicité Daniel Johnson de ne pas avoir cédé à la précipitation en déposant un programme constitutionnel avant le référendum.

Une entreprise de culpabilisation Bouchard raille les « Cupidons intéressés »

DONALD CHARETTE
Le Soleil

■ ST-HYACINTHE — L'immense manifestation prévue aujourd'hui à Montréal pour l'unité canadienne a été patentée par Ottawa pour culpabiliser les Québécois de voter OUI a affirmé hier le chef du bloc québécois Lucien Bouchard.

M. Bouchard s'est moqué des ces « soupirants cramois » de ces « Cupidons intéressés » qui vont se rendre à Montréal à deux jours du référendum pour influencer le vote. Mais M. Bouchard hausse le ton quand il constate que des fonctionnaires sont payés pour aller ce ralliement et il dénonce l'attitude du chef du NON, Daniel Johnson, qui cautionne une activité illégale.

Devant des étudiants en médecine vétérinaire à St-Hyacinthe il a brandi une note de service de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) qui mentionne que les employés qui iront à cette manifestation bénéficieront d'un congé avec solde et que des autobus partiront à 8 h le matin. Le coût du voyage aller-retour est établi à 10 \$ et « nous fourniront (sic) les drapeaux ». La missive souligne « que cette initiative a l'appui du président Marc Rochon ».

« Ça fait des soupirants un peu cramois, des Cupidons un peu intéres-

sés, c'est lundi qu'on vote et c'est vendredi qu'on vient. C'est une manifestation-bidon. Seuls ceux qui vont y aller seront payés et ça va être bien vu par le boss qui va vous décerner un ange », de railler M. Bouchard.

« Où étaient-ils ceux qui nous aiment, en 1982, quand on a rapatrié la constitution sans notre consentement. Il y en pas un qui a dit que c'était honteux. Maintenant que le Québec se lève debout, on vient dire aux Québécois qu'on les aime. On veut qu'ils soient gênés de voter OUI devant un tel amour. On veut les culpabiliser, c'est ça l'idée ».

Le chef souverainiste a villipendé la compagnie Canadian et Via Rail qui, en offrant des rabais, participent à une opération « patentée » par le gouvernement fédéral. Cette entreprise, dit-il, viole sciemment une loi, élaboussant ainsi sa réputation.

Selon M. Bouchard cette opération contrevient à la loi référendaire qui prévoit un montant maximal de dé-

penses. « Ce qui est inquiétant c'est ce bulldozer d'une loi du Québec. Le fédéralisme passe avant le respect d'une loi du Québec. Ces mains sur le coeur voyagent à nos frais sur un fonds d'illégalité. »

Il a donc pressé le chef du camp du NON, Daniel Johnson, de se dissocier de cette manifestation illégale et de comptabiliser tous les rabais consentis à ces voyageurs dans les dépenses du NON.

Hier, c'est un discours de confiance en soi qu'il a développé devant des étudiants en aéronautique Saint-Hubert et des étudiants en médecine vétérinaire à St-Hyacinthe. « Posez un geste de confiance donnez-moi, à M. Parizeau et à moi, un mandat fort pour négocier ».

Le chef du Bloc a l'intention de faire campagne jusqu'à la fin et il a averti les journalistes qu'ils vont « faire du millage ». L'an dernier, lors des élections, le PQ avait ralenti sa cadence dans les deux dernières semaines ce qui lui avait coûté des votes.

« Nous sommes à égalité, en train de dépasser le NON mais c'est fragile. Il n'y a rien d'acquis. Nous sommes sur une position à partir de laquelle on peut gagner. N'allons pas faillir à la tâche » de conclure M. Bouchard, à St-Hyacinthe.



Le chef du Bloc, Lucien Bouchard, visitait hier une école d'aéronautique.

RÉFÉRENDUM 95

INGÉRENCE DES ÉTATS-UNIS

La Maison-Blanche rejette les critiques de Bernard Landry

■ WASHINGTON (PC) — La Maison-Blanche a écarté du revers de la main hier les critiques qui circulent concernant l'ingérence américaine dans le débat référendaire québécois.

«Je pense que certains Canadiens sont offusqués, a déclaré hier le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Mike McCurry, au cours de sa conférence de presse quotidienne. Nous verrons combien pourront l'être lundi, après le référendum.»

La semaine dernière, le secrétaire d'État Warren Christopher a dépassé d'un cran la position officielle américaine, le «mantra», lorsqu'il a affirmé que l'organisation qui pourrait succéder à la fédération canadienne actuelle ne devrait pas prendre pour acquis les liens qui existent présentement entre le Canada et les États-Unis.

Le lendemain de cette déclaration, le ministre québécois des Affaires internationales Bernard Landry a écrit à M. Christopher pour le mettre en garde contre toute nouvelle intervention.

Dans sa lettre, M. Landry a affirmé que la déclaration du secrétaire d'État avait exprimé les intérêts américains «avec la réserve appropriée». Il a toutefois ajouté que les partisans du NON avaient présenté ce commentaire comme un clair changement dans la position traditionnelle des États-Unis.

Le ministre Landry a voulu attirer l'attention du secrétaire d'État sur les possibles impacts à long terme de toute nouvelle déclaration américaine au sujet du référendum.

«Le Québec vit maintenant un moment historique, écrit-il. Si les déclarations américaines devaient être perçues publiquement comme un facteur dans la décision que les Québécois doivent prendre, elles entreraient dans notre mémoire collective et dans les livres d'histoires.»

Il a ajouté que si le OUI devait l'emporter, les Québécois et les historiens se rappelleront que la souveraineté du Québec se sera accomplie en dépit, ou même contre, la volonté des Américains. «Cela rendra plus difficile la tâche de développer avec les États-Unis les relations productives et amicales auxquelles nous tenons».

MENACE

L'attachée de presse du ministre Landry, Mme Catherine Leconte, a affirmé hier qu'il ne s'agissait pas d'une lettre de menace. «Qui, sur cette planète, peut se permettre de menacer les États-Unis? a-t-elle ironisé. Ce serait du dernier loufoque, et ce n'est pas ce que nous avons essayé de faire.»

Hier, un porte-parole du département d'État, M. John Dinger, n'a pas voulu commenter la lettre du ministre Landry. «Je peux simplement dire que le secrétaire d'État a fait connaître ses vues sur le Québec la semaine dernière, et que je n'ai rien à ajouter», a-t-il déclaré.

Mercredi, ça a été au tour du prési-



Le ministre Bernard Landry

dent américain Bill Clinton de commenter la situation québécoise. «Je peux vous dire qu'un Canada fort et uni a été un merveilleux partenaire pour les États-Unis et un citoyen constructif et incroyablement important à travers le monde, a-t-il déclaré. J'espère que cela va continuer ainsi.»

Hier, M. McCurry a refusé d'interpréter les propos de M. Clinton. «Le président et le secrétaire d'État ont tous deux parlé, ils ont présenté fondamentalement la même position, a-t-il déclaré. Au bout du compte, c'est une question qui doit être réglée par les Canadiens.»

C'est lorsqu'une journaliste américaine d'expérience lui a fait remarquer que les propos du président avaient offusqué des Canadiens qu'il a reconnu que c'était le cas. Il a ajouté, d'un air détaché, que l'on verrait combien le seraient après le référendum.

LETTRE DE LANDRY

«Manque de jugement sans précédent»

QUÉBEC (PC) — Le chef du Non Daniel Johnson, qualifié de «manque de jugement sans précédent» l'envoi par le ministre québécois Bernard Landry d'une lettre au secrétaire d'État américain Warren Christopher au sujet de la position des États-Unis dans le débat référendaire.

M. Landry «a menacé les États-Unis — il faut le faire — en disant que ça va prendre des décennies pour oublier l'outrage qu'ils nous font. Il a dit aux Américains qu'ils n'ont qu'à bien se tenir. Il les menace et les intimide. Pour qui se prend-t-il?», a ironisé M. Johnson hier alors qu'il était invité à la radio régionale de Radio-Canada.

GRAND ÉCART

Sur les ondes de Radio-Canada, M. Johnson a par ailleurs souhaité que la marge victorieuse soit la plus élevée possible le 30 octobre.

«Je dis depuis le début que, pour la solidarité au lendemain du vote, il faut que l'écart entre le OUI et le NON soit le plus grand possible, quel que soit le

résultat, a dit M. Johnson. Ce qui nous affaiblit, c'est de nous diviser», a poursuivi le chef du NON.

Une autre façon d'affaiblir le Québec, c'est un OUI majoritaire. «C'est pourquoi je suis pour le NON. Le vrai rapport de forces, c'est l'économie», a dit le chef du NON.

Radio-Canada avait réuni quatre jeunes journalistes de la région de Québec pour interroger le chef libéral. Deux provenaient de l'hebdomadaire *L'Exemplaire*, publié par les étudiants en journalisme de l'université Laval. Deux autres provenaient du magazine *Voix*. Tous quatre étaient âgés de moins de 30 ans.

Ils ont fait subir à M. Johnson un test de connaissances sur les jeunes. Ce dernier a obtenu cinq bonnes réponses sur cinq. Il a notamment su identifier le chansonnier Kevin Parent, le groupe musical Pearl Jam, le personnage de bande dessinée Omer Simpson, dire ce qu'est le «stage diving» et reconnaître le thème d'un festival de musique.

EN BREF

Bouchard satisfait

Interrogé sur l'appui du président américain Bill Clinton à l'unité canadienne M. Bouchard n'y voit qu'une «obligation de courtoisie qui fait qu'on respecte la souveraineté d'un peuple comme on respectera celle du Québec» et il soutient que ce dernier a résisté à des pressions venant du ministre des Affaires étrangères du Canada, André Ouellet, qui voulait qu'il aille plus loin. Il se

réjouit plutôt du fait que M. Clinton ait ajouté que ce sont les Québécois qui décideront de leur avenir. À un journaliste français qui lui demandait ce qu'il attendait de la France il a répété qu'il souhaite qu'elle reconnaisse le Québec après un OUI. M. Bouchard s'est amusé devant les journalistes à «prendre l'accent». Quand ce dernier lui a demandé s'il connaissait le président Jacques Chirac il a répondu que si et «on s'écrit car j'ai été un peu retenu ici». D.C.

EN BREF

Le débat québécois à la Une des journaux américains

Avec la remontée du OUI, les quotidiens américains ont commencé à donner une place au débat référendaire québécois en première page, réalisant que la séparation du Québec pourrait avoir des impacts aux États-Unis. C'est l'objet d'éditoriaux dans l'édition d'hier du *Washington Post* et du *Baltimore Sun* et d'articles dans le *USA Today* et le *Wall Street Journal*. (PC)



CHÂTEAU DES AUBAINES INC.

L'autre façon de magasiner

Courses de

Mini "Big Foot" 4x4 téléguidés

par Le Club Radio Contrôle de la Capitale

OU

Place des Quatre-Bourgeois (coin Duplessis et Quatre-Bourgeois)

QUAND

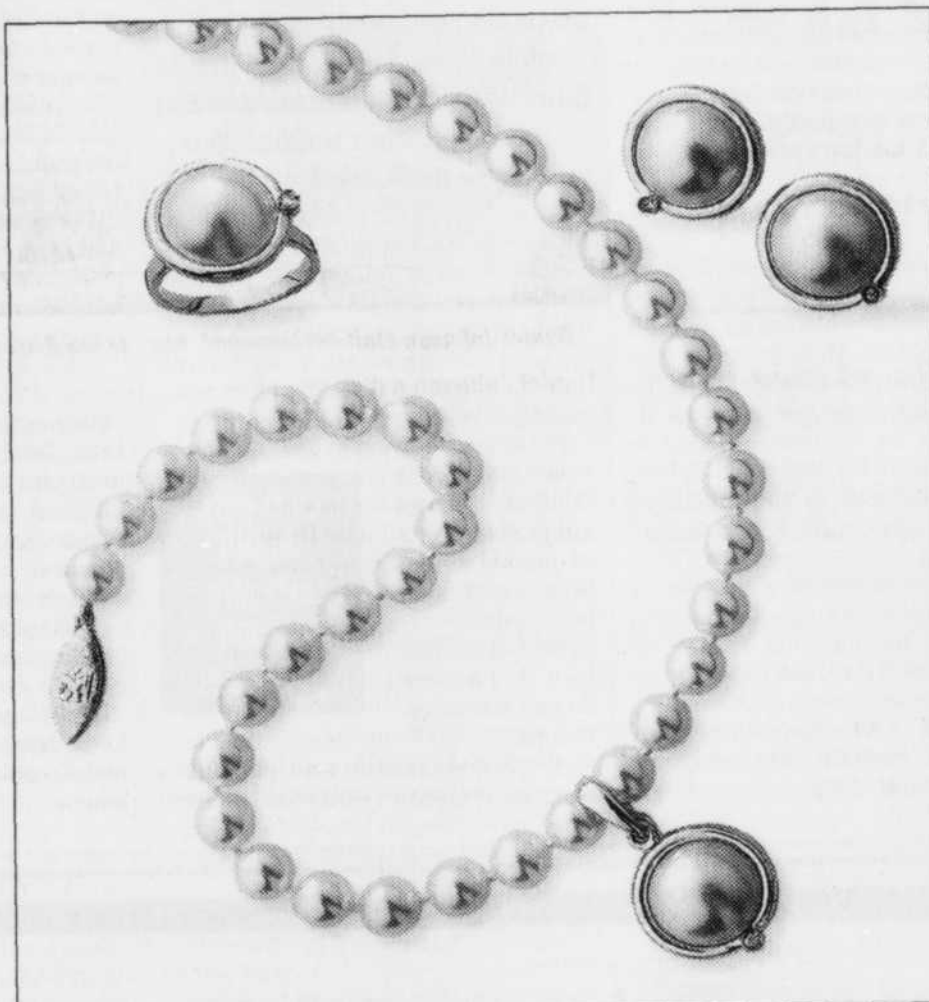
Le vendredi 27 octobre à partir de 18h
Les samedi et dimanche
28 et 29 octobre de 9h30 à 17h

Pour location d'espaces commerciaux

Alain Thibault: 650-5023

pour un temps limité.

1 mois gratuit aux nouveaux locataires



CULTURE CLASSIQUE

EN EXCLUSIVITÉ CHEZ BIRKS. BOUCLES D'OREILLES, BAGUE ET PENDENTIF EN PERLES MABÉ PARFAITEMENT ASSORTIS À DES COLLIERIERS DE PERLES DE CULTURE. COLLIER 45 CM 995 \$, COÛT DE REMPLACEMENT 1375 \$. COLLIER 60 CM 1595 \$, COÛT DE REMPLACEMENT 2000 \$. BOUCLES D'OREILLES MABÉ 495 \$, COÛT DE REMPLACEMENT 700 \$. BRACELET MABÉ 495 \$, COÛT DE REMPLACEMENT 700 \$. BAGUE MABÉ 325 \$, COÛT DE REMPLACEMENT 450 \$. PENDENTIF/ENJOLIVURE MABÉ 295 \$, COÛT DE REMPLACEMENT 400 \$.

• PLACE STE-FOY 653-4035 •



BIRKS

BERNARD LANDRY et DANIEL JOHNSON

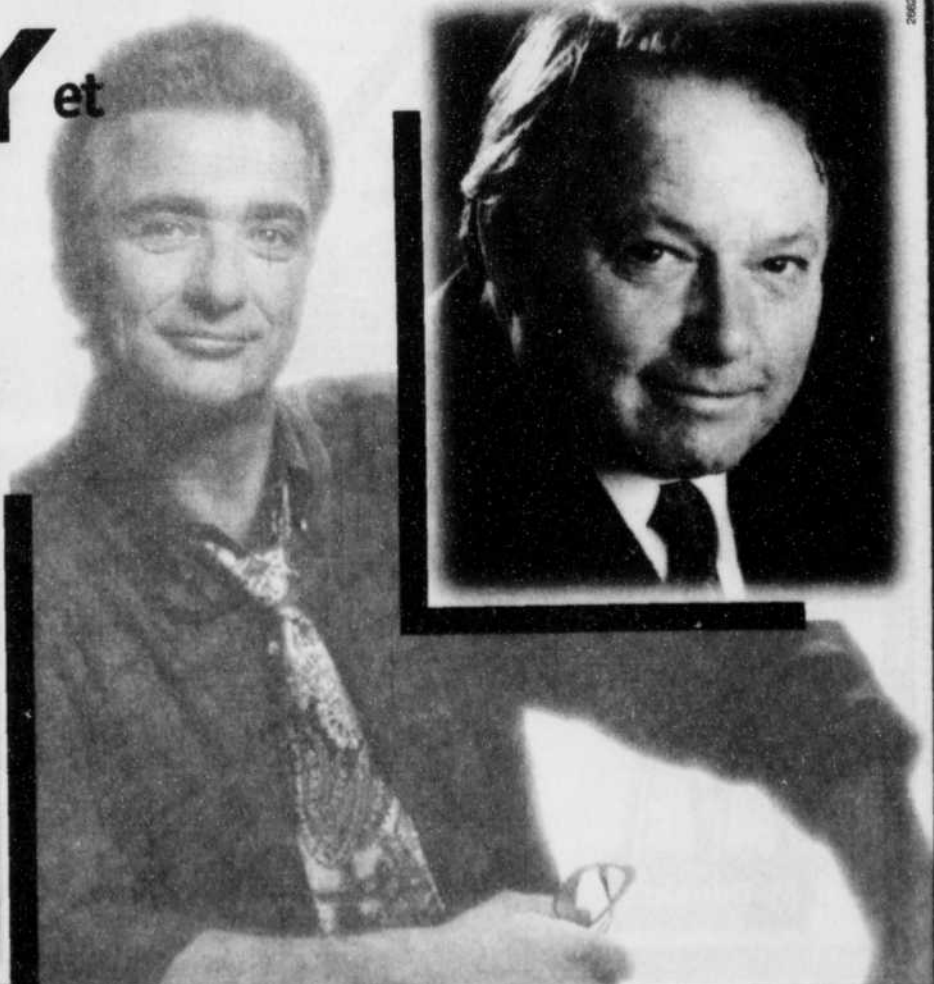
→ AU MIDI-15!

Aujourd'hui de 12 h 15 à 14 h, Michel Lacombe reçoit le vice-premier ministre du Québec, Bernard Landry et le chef du camp du NON, Monsieur Daniel Johnson.



CBV 980 Québec

Réalisation: Michel J. Tremblay



RÉFÉRENDUM 95

Les policiers fin prêts pour le jour J

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les états-majors des services de police se préparent fébrilement à la journée référendaire, même s'ils affirment ne s'attendre à aucun débordement.

Pour l'occasion, la Sûreté du Québec installera un centre d'opérations dans chacun de ses neuf districts à travers la province. Ils seront ouverts toute la journée, soit de 6 h à minuit.

Les patrouilleurs relevant du district de Québec recevront, comme tous les autres, la consigne de porter une attention toute particulière aux bureaux de scrutin. «Ce sera leur grande priorité ce jour-là», soutient Camille Gagnon, de la SQ.

Exceptionnellement, d'autres policiers se joindront aux patrouilleurs habituels, faisant ainsi passer le nombre d'agents à plus de 200.

Ils devront acheminer toute information relative à une irrégularité électorale ou à une infraction au Code criminel au quartier général du boulevard Pierre-Bertrand, à Québec. Celui-ci les relayera ensuite au quartier général de la SQ, à Montréal.

La Sûreté du Québec précise que ces mesures ne sont pas différentes de celles mises en place lors des élections provinciales.

DANS LA CAPITALE

À la sûreté municipale de Québec, de nombreux policiers seront affectés à la surveillance de 134 bureaux de vote des comtés de Limoilou, Jean-Talon, Montmorency, La Peltre, Taschereau, Vanier et Chauveau.

Aucune mesure de sécurité supplémentaire n'a cependant été prévue autour des lieux naturels de rassemblement, comme la Place d'Youville. «On ne prévoit aucun débordement», confie l'agent André Bélanger, en s'attardant quelques instants sur la culture et le sens civique des Québécois.

Plusieurs policiers habituellement en congé ce jour-là seront en devoir. «Avec les effectifs supplémentaires dont nous disposerons, nous pourrions rapide-

ment intervenir sur les lieux où un incident sera signalé», dit le porte-parole.

Hier, aucune mesure particulière n'avait encore été planifiée en ce qui concerne les rassemblements que tiendront les partisans des camps du OUI et du NON lundi soir, à Québec. Les souverainistes ont choisi de se réunir au Colisée, tandis que les fédéralistes ont opté pour la discothèque le Palace, une salle beaucoup plus modeste.

AUJOURD'HUI

Plutôt que vers lundi, les regards de l'état-major du service de police de la Communauté urbaine de Montréal sont tournés vers la journée d'aujourd'hui, alors que se déroulera une manifestation monstre du camp du NON autour de la Place du Canada, en plein centre-ville.

L'inspecteur Claude Lalonde, du poste 25, affirme que tout a été prévu pour éviter que la manifestation ne dégénère. Des policiers se mêleront aux manifestants, tandis que d'autres se tiendront légèrement en retrait, prêts à intervenir.

«Ce sont des mesures de sécurité ordinaires pour des manifestations du genre», soutient l'officier, qui a dû répondre hier à des demandes d'entrevues venant de partout au Canada. M. Lalonde souligne «qu'aucun camp n'a intérêt à ce que ça aille mal».

Pour ce qui est de la journée référendaire, on se borne à dire que les policiers «seront omniprésents sur le territoire de la CUM» et qu'ils feront «des visites sporadiques aux différents bureaux de vote».

Tout le personnel disponible sera en devoir afin de s'assurer que les citoyens puissent exercer leur droit de vote «sans menace, sans harcèlement, sans influence et sans entrave».

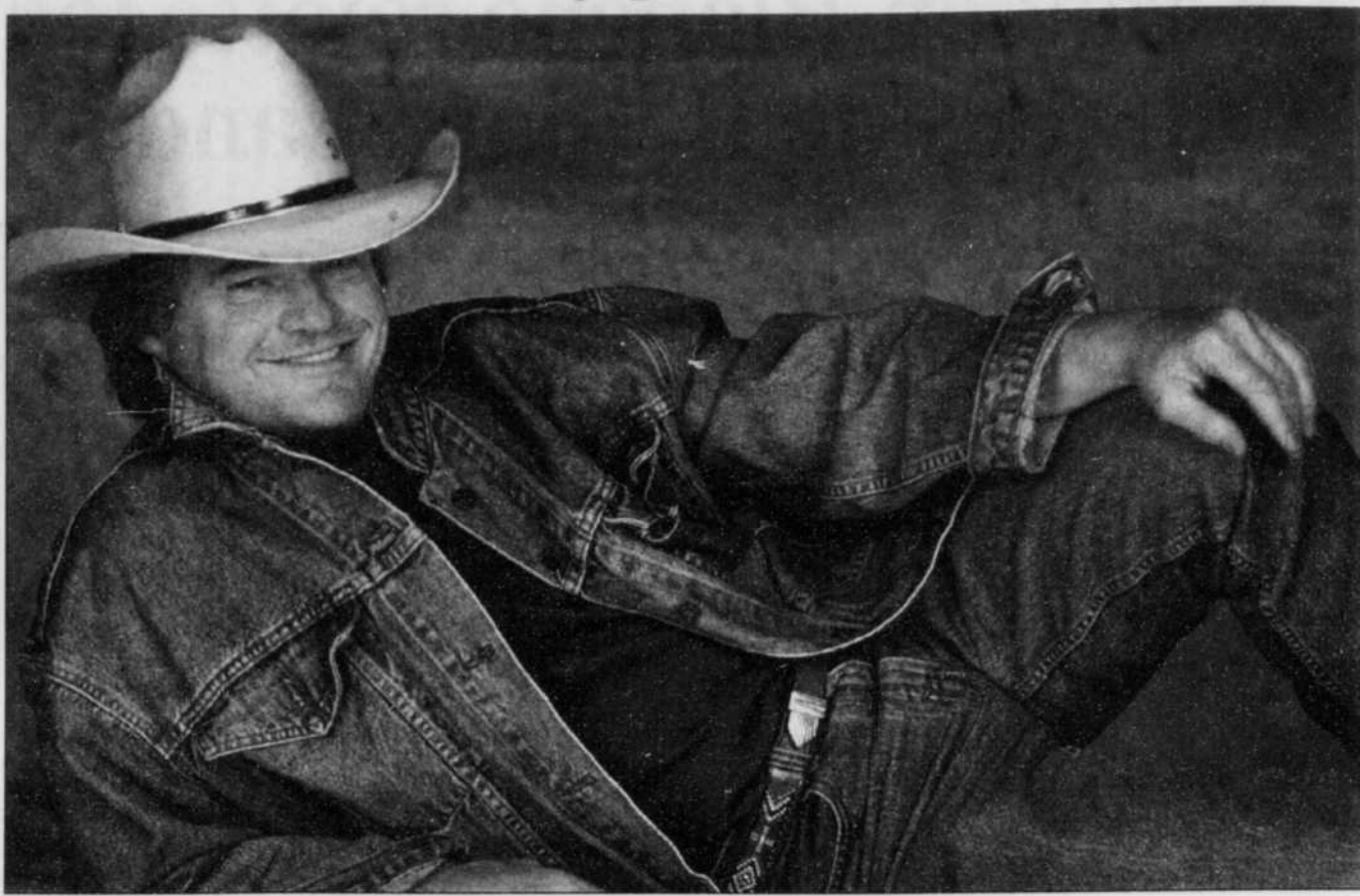
EN BREF

La base de Bagotville changera de vocation

La base militaire de Bagotville reste une installation stratégique dans la perspective d'un Québec souverain. «Pas question que ça ferme mais sa vocation sera différente», a déclaré le premier ministre Jacques Parizeau, hier, devant les membres du Cercle de presse du Saguenay. Soulignant que le rôle des forces armées dans un Québec souverain ne sera pas trop compliqué, le chef du camp du OUI a précisé que des

règles élémentaires de stratégie et de sécurité dictent la levée d'une armée. «Je ne vois pas très bien ce qu'on ferait avec des frégates. Mais en ce qui concerne l'aviation, c'est autre chose. Le Québec devra avoir une capacité de surveillance du territoire comme le Canada le fait et les Américains le font. «Malheureusement, ça ne peut pas se faire en Cessna», a dit le premier ministre. Dans cette optique, des CF-18 stationnés actuellement à la base de Bagotville resteront au Québec. D'autre part, il n'est pas question de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean un centre de décision dans un Québec souverain. Au chapitre de l'administration, c'est Québec, la capitale, qui serait la grande gagnante. (PC)

Cowboy pour le NON



Fervent «nationaliste», le chanteur auteur-compositeur David Austin a dépensé 150 000 \$ pour enregistrer et distribuer sa chanson intitulée «Let's keep flying together», qui fait l'éloge de l'unité canadienne.

Le OUI réserve le Colisée

Les militants du NON se rassembleront dans une discothèque

FRANÇOIS POULIOT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le comité du OUI prépare un rassemblement monstre pour la soirée référendaire de lundi. Tous les militants de l'Est de la province ont rendez-vous... au Colisée de Québec.

«Il devrait y avoir environ 12 000 personnes. Nous ne voulons pas paraître présomptueux, mais c'est le seul endroit qui restait pour pouvoir faire un grand rassemblement», a indiqué hier le coordonnateur de la campagne dans la région, Pierre Bernier.

Il a indiqué que le Pavillon de la jeunesse était déjà réservé pour un autre événement et que les autres lieux publics de la capitale se prêtaient moins bien à l'accueil du ralliement envisagé.

«Il y a des travaux au Centre des congrès, le Grand Théâtre et le Palais

Montcalm ne permettent pas une circulation aussi facile que le Colisée.»

Lors des dernières élections, le PQ avait tenu un vaste rassemblement au Capitole, mais la grogne s'était installée chez ceux qui avaient dû demeurer à l'extérieur, faute de place.

La soirée référendaire débutera à 18h30. Des artistes et des personnalités, qui restent à déterminer, monteront à la tribune.

Il sera ensuite possible de suivre le dévoilement du scrutin sur écran géant. Le comité du OUI dit avoir déboursé environ 15 000 \$ pour la location de l'amphithéâtre.

LE NON AU PALACE

Pour sa soirée référendaire, le comité du NON a quant à lui opté pour un local plus modeste. Les militants sont invités à se rendre à la discothèque le Palace, au 955, boulevard Pierre Bertrand.

L'endroit peut accueillir entre 1000 et 1500 personnes selon la responsable des communications, Josiane Hébert.

On sait que Magueret Delisle et Jean-Louis Harguindeguy seront sur place, mais le scénario reste encore à déterminer.

L'Assemblée nationale pourrait être convoquée

■ QUÉBEC — L'Assemblée nationale pourrait être convoquée dans les jours qui suivront une victoire du OUI a confirmé hier une source au gouvernement du Québec.

La reprise des travaux parlementaires a été fixée à la fin novembre mais les députés québécois pourraient être rappelés rapidement si l'option souverainiste l'emporte. On parle de jeudi ou vendredi prochain ou, au plus tard, de la semaine suivante.

On hésite dans l'entourage du premier ministre Parizeau à parler de ce genre de scénario à quelques jours du référendum.

Mais selon ce qu'il a été permis d'apprendre, le premier ministre en profiterait alors pour adresser un message solennel destiné à rassurer les milieux politiques et financiers.

De plus le gouvernement souhaite faire entériner l'offre de partenariat qui sera faite au Canada anglais par l'Assemblée nationale. On ignore pour le moment quelle forme prendrait cet endorsement. D.C.

Le comité du OUI attendra 12 000 personnes



Village de Dickens, comprenant 12 pièces originales, créé par le Département 56, sera en vente exclusivement aux Floralies Jouvence du 28 octobre au 6 novembre 1995 au prix promotionnel de 90,00\$ (120\$ après le 6 nov. 95).

Une partie des profits de cette vente sera versée à la Fondation Ronald McDonald



LE SOLEIL

Département 56 INC.

FLORALIES JOUVENCE

CENTRE JARDIN

en collaboration avec les restaurants McDonald's, le quotidien Le Soleil et le Département 56 inc., vous invite à visiter le tout nouveau et merveilleux Village de Noël du réputé maquettiste Alain Bernard.

Entrée gratuite
2020, Jules-Verne, Ste-Foy
dès le 28 octobre 1995

Profitez de cette visite inoubliable pour faire un don au Manoir Ronald McDonald et permettre aux enfants de passer eux aussi un heureux Noël.

SAINT-FOY
2020, Jules-Verne
boul. Charest Ouest
sortie Jean-Gauvin

LÉVIS
4760, boul. de la Rive-Sud

RÉFÉRENDUM 95

PROMESSES AU QUÉBEC

Intransigeance en Ontario, volte-face à Terre-Neuve

■ TORONTO (PC) — Volte-face à Terre-Neuve, intransigeance en Ontario, et plaidoyer pour un meilleur Canada en Nouvelle-Écosse! Trois autres provinces canadiennes ont adopté hier des résolutions demandant aux Québécois de voter NON lors du référendum du 30 octobre.

À Queen's Park, l'Assemblée législative a adopté une résolution qui loue le caractère distinct du Québec, mais sans s'engager à promouvoir l'enchaînement de ce concept dans la constitution canadienne.

«L'Ontario aime le Québec», a dit le premier ministre Mike Harris, mais la province n'est pas d'humeur à faire des promesses d'ordre constitutionnel. «Si les Québécois veulent discuter constitution, ils doivent voter NON (...) Mais aujourd'hui, je ne parle pas de constitution».

Lorsqu'on lui a fait valoir qu'au Nouveau-Brunswick son homologue Frank McKenna avait «vigoureusement» endossé le statut distinct, M. Harris a simplement répondu: «M. McKenna exprime ce qu'il pense être important, et les Ontariens expriment leur amour tel qu'ils le ressentent maintenant».

La résolution de Queen's Park, adoptée à l'unanimité, dit notamment: «Nous aimons profondément le Canada et nous accordons une grande valeur au caractère distinct du Québec au sein de notre pays (...) Les Ontariens réclament des changements dans le système fédéral. Nous l'avons démontré par le passé et nous continuons à le faire. Le statu quo n'est pas acceptable. L'Ontario sera un solide allié pour tous ceux qui souhaitent des changements au sein de la fédération canadienne.»

En présentant la résolution, Mike Harris a prévenu qu'un OUI équivalait à briser le pays et serait «irréversible». Le chef néo-démocrate et ancien premier ministre Bob Rae a pour sa part servi un avertissement aux Québécois qui voudraient voter OUI dans le but d'augmenter le rapport de force du Québec face au Canada: «Vous jouez avec le feu», a-t-il prévenu. Presque larmoyante, la leader libérale Lyn

McLeod a parlé de la «frustration» et de «l'impuissance» que ressentent les Ontariens devant ce vote «qui nous affecte si profondément».

À Terre-Neuve, le premier ministre terre-neuvien Clyde Wells a pris un virage spectaculaire, hier, lorsqu'il a présenté devant sa législature une résolution promettant aux Québécois d'endosser des changements constitutionnels qui reconnaîtraient le Québec comme une société distincte par sa langue, sa culture et ses institutions légales — l'équivalent du statut offert dans l'entente constitutionnelle de Charlottetown. «La Constitution doit être amendée pour reconnaître ce caractère distinct», dit la résolution adoptée à l'unanimité par les députés terre-neuviens. Devant les journalistes, M. Wells a refusé d'expliquer sa volte-face et a fait savoir qu'il ne ferait plus aucun commentaire sur le Québec d'ici le référendum. «Chat échaudé craint l'eau froide» a-t-il déclaré.

En Nouvelle-Écosse, la résolution ne contient pas un engagement à promouvoir le caractère distinct du Québec dans la constitution. Mais elle promet de travailler à l'amélioration du Canada. «Nous, les gens de la Nouvelle-Écosse, avec notre fier héritage, reconnaissons le caractère distinct du Québec, avec sa langue, son histoire, sa culture, ses institutions légales (...) nous participerons de façon active à l'évolution du Canada (...)».

En Colombie-Britannique, la Chambre ne siège pas. Mais le premier ministre Harcourt a dit cette semaine qu'il s'opposait à des concessions de dernière minute au Québec. En Alberta, le premier ministre Klein a indiqué que les Albertains n'avaient «pas envie de s'impliquer dans un débat constitutionnel sur le statut de société distincte».

AU LENDEMAIN D'UN OUI

Le mot d'ordre à Ottawa: une Valium au besoin

OTTAWA (PC) — Ottawa prend suffisamment au sérieux l'éventualité d'une victoire du OUI, le 30 octobre, pour se préparer en conséquence. Le mot d'ordre à compter du 31 octobre, si les souverainistes font triompher leur option lors du référendum, sera le suivant: restons calmes.

Si le OUI l'emporte, des hauts fonctionnaires fédéraux indiquent que la consigne à suivre sera «de donner une Valium à tout le monde».

Ils sont en fait d'avis qu'on n'assistera vraisemblablement pas à une commotion le lendemain matin du référendum. «Lundi soir, le plus important pour nous sera de gagner du temps. Il n'y aura pas de problème les premières 24 heures. Mais je ne peux pas en dire autant des 48 heures suivantes», a dit une source proche du gouvernement qui souhaite conserver l'anonymat.

«Nous nagerions en eaux troubles», a ajouté un autre haut fonctionnaire fédéral.

Les uns après les autres, les sondages des dernières semaines confirment la possibilité que les Québécois choisissent la voie de la souveraineté lundi. Les deux options paraissent au coude à coude, et les deux camps n'ont plus beaucoup de temps pour convaincre les indécis.

Le bureau du premier ministre Jean

Chrétien a refusé quant à lui de dire comment ce dernier réagirait si jamais le OUI l'emporte, se contentant de dire que tous les efforts étaient faits pour que le NON gagne.

À micro fermé, des hauts fonctionnaires disent cependant que le premier ministre livrerait probablement un message à la nation dès lundi soir si le OUI est largement majoritaire, et déclarerait que rien ne changera au pays jusqu'à nouvel ordre.

Le ministre des Finances, Paul Martin, chercherait quant à lui à calmer les investisseurs.

De son côté, la Banque du Canada se tiendrait prête à soutenir la devise en cas de dévaluation marquée du huard.

Les diplomates canadiens en poste à Washington et dans les grandes capitales européennes et asiatiques seraient à l'expliquer la situation aux gouvernements étrangers.

Au ministère des Affaires étrangères, un porte-parole a cependant indiqué qu'à sa connaissance les diplomates n'avaient probablement pas été avisés des discours à diffuser à l'étranger en cas de rupture du Canada.

Un porte-parole du gouvernement Clinton a déclaré pour sa part que l'administration américaine allait suivre étroitement le déroulement de la soirée référendaire avant de se prononcer sur le résultat du vote.

SONDAGE SOM-LE SOLEIL

Les Québécois veulent du changement

MICHEL DAVID
Le Soleil

■ Les Québécois sont pratiquement unanimes à réclamer des changements dans le fonctionnement du fédéralisme canadien, si le NON l'emporte lundi soir.

Selon le dernier sondage SOM-LE SOLEIL, 86 % souhaitent de tels changements. Ce désir est partagé aussi bien par ceux qui s'apprêtent à voter OUI (95 %) que par ceux qui vont voter NON (81 %), par les francophones (90 %) aussi bien que par les allophones (71 %). Cependant, 46 % ne croient pas que des changements se produiront effectivement après une victoire du NON contre 45 % qui sont d'avis que des changements surviendraient.

L'appétit de changement semble aller en s'accroissant à mesure que le référendum approche. Il y a dix jours, SOM évaluait à 80 % la proportion de ceux qui voulaient du changement.

Notons que les entrevues ont pris fin le 25 octobre, soit le jour où le premier ministre Chrétien s'est adressé à la population canadienne, à l'occasion d'une émission spéciale à la télévision.

Le 17 octobre, M. Chrétien avait cependant donné une première indication de ses intentions, lors d'un discours devant la Chambre de commerce du Québec métropolitain.

SI C'EST OUI

L'assurance qu'un accord de partenariat serait conclu avec le reste du Canada assurerait à coup sûr la victoire au OUI. Avant même que les indécis n'aient été répartis, une majorité absolue (52 %) voterait OUI si elle en avait la certitude.

Inversement, si l'échec du partenariat était assuré, 38 % voteraient quand même OUI, 47 % voteraient NON et 15 % demeurent indécis.

Si le OUI l'emporte, mais qu'il s'avère en plus impossible de conclure un accord de partenariat, la majorité (53 %) estime qu'il ne serait pas nécessaire de tenir un deuxième référendum avant de déclarer la souveraineté.

D'une façon qui peut sembler paradoxale, la même proportion de répondants ne croit pas qu'une majorité simple de 50 % plus un soit suffisante pour proclamer la souveraineté.

OPINION DES ÉLECTEURS

Lucien Bouchard domine sur toute la ligne

Lucien Bouchard est de loin celui qui a eu la plus grande influence sur l'opinion des électeurs durant la campagne référendaire, confirme le dernier sondage SOM.

Près d'un sondé sur trois (31 %) dit avoir été le plus influencé par le chef du Bloc québécois, 10 % par Jacques Parizeau, 9 % par Daniel Johnson, 7 % par Jean Chrétien et Jean Charest, seulement 3 % par Mario Dumont. Le tiers des sondés (33 %) disent n'avoir été influencés par aucun d'entre eux.

Comme il était prévisible, «l'effet Bouchard» a été particulièrement ressenti par les partisans du OUI, dont 56 % disent avoir été influencés par le chef du Bloc, 17 % par M. Parizeau et 5 % par M. Dumont.

M. Bouchard a eu une influence déterminante chez beaucoup plus de péquistes (59 %) que M. Parizeau (16 %). Même phénomène à l'ADQ: 35 % de ses partisans attribuent la plus grande influence sur leur opinion au chef du Bloc et 15 % à Mario Dumont.

Chez les partisans du NON, M. Johnson a été le plus influent (21 %) suivi de MM. Chrétien et Charest, à égalité avec 13 %. Là encore, il faut noter que le sondage ne tient pas compte des dernières interventions de M. Chrétien.

L'AVENIR DE PARIZEAU

Si le NON l'emporte lundi, 42 % des Québécois sont d'avis que le premier ministre Parizeau doit quand même poursuivre son mandat, 31 % estiment qu'il devrait prendre sa retraite et seulement 14 % démissionner.

Si des élections avaient lieu maintenant, le PQ n'aurait d'ailleurs aucune difficulté à conserver le pouvoir. SOM accorde 41 % des intentions de vote au PQ, 32 % au PLQ et seulement 4 % à l'ADQ avant répartition des 19 % d'indécis.

Dans l'hypothèse où Lucien Bouchard succéderait à M. Parizeau, la victoire du PQ serait encore plus nette.

Il recueillerait alors 47 %, le PLQ

LE OUI ET LE NON...

QUESTION

Si vous aviez la garantie que les négociations pour conclure un partenariat économique et politique avec le reste du Canada vont réussir, voteriez-vous oui ou non au référendum du 30 octobre prochain?

... Avec le partenariat assuré

OUI: 52 %

NON: 34 %

Discrets: 14 %

Si vous aviez la garantie que les négociations pour conclure un partenariat économique et politique avec le reste du Canada vont échouer, voteriez-vous oui ou non au référendum du 30 octobre prochain?

... Sans le partenariat assuré

OUI: 38 %

NON: 47 %

Discrets: 15 %

INFOGRAPHIE, LE SOLEIL

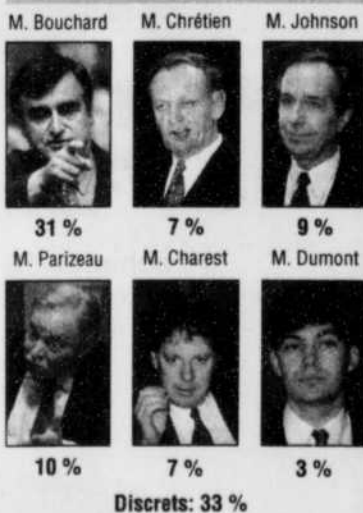
Les choses demeurent confuses dans l'esprit de plusieurs, ainsi, 22 % des Québécois et 30 % des partisans du OUI pensent qu'un Québec souverain aurait toujours des représentants «élus» à Ottawa. Il y en a même 16 % qui pensent que le Québec serait toujours une province du Canada.

Plus du tiers de la population (35 %) et la moitié des partisans du OUI (49 %) pensent également conserver leur passeport canadien. Quant à la monnaie, une nette majorité (55 %) des Québécois et les trois quarts des partisans du OUI (77 %) croient qu'un Québec souverain utiliserait toujours le dollar canadien.

LE PLUS CONVAINCANT

QUESTION

Laquelle des personnes suivantes vous a le plus influencé dans votre choix?



INFOGRAPHIE, LE SOLEIL

32 % et l'ADQ un maigre 3 %, alors que le nombre d'indécis baisse à 15 %. M.D.

Un vote très serré étirerait encore le suspense

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Au soir du 30 octobre, une nuée de juges pourraient avoir du boulot si le résultat est serré, serré, serré, aussi serré que ne le prédisent les sondages.

Le meilleur exemple d'une course chaudement disputée, c'est un écart d'un petit dixième de point. Imaginons que les 5 032 419 Québécois inscrits déposent tous sans exception leur bulletin dans l'urne, cela signifie qu'à peine 5000 voix feraient la différence.

En vertu de la loi électorale, seuls deux hommes ont l'autorité de demander un recomptage à l'occasion du plébiscite. Ce sont le chef du NON,

Daniel Johnson, et le chef du OUI, Jacques Parizeau.

Pour se voir accorder une telle requête, ils doivent convaincre le Conseil du référendum, où siègent les juges Louis-Charles Fournier, Rémi Bouchard et Paul Mailloux, que des irrégularités commises ont pu changer le résultat global.

Dans cette optique, un score de 60 % pour un camp et 40 % pour l'autre tue toute velléité d'exiger un nouveau dé-

pouillement des boîtes de scrutin. Mais un écart de un point (49,5 % contre 50,5 %) donne une différence de 50 000 votes) ou même de 2 % (100 000 bulletins) pourrait bien amener le perdant à réclamer un nouveau décompte.

Dans Saint-Jean, le 12 septembre 1994, le péquiste Roger Paquin avait obtenu 1,5 % de voix de plus que le libéral Michel Charbonneau. L'avance de 532 votes a cependant été effacée lors du recomptage, pour mener à un historique match nul.

Mais pour revendiquer le décompte, il faut avancer avoir observé des irrégularités. Le vol de boîtes ne figure pas tellement dans le folklore politique québécois. Mais les représentants des deux camps peuvent avoir

constaté que le scrutateur a compté ou refusé des bulletins litigieux.

Ainsi, les lapins qui fournissent, que se propose de dessiner le dramaturge René-Daniel Dubois, sont bel et bien un moyen d'annuler sa voix. Les bulletins avec des «inscriptions injurieuses ou fantaisistes» sont à rejeter. La façon de cocher OUI ou NON peut rendre invalide votre voix et, dans certains cas, il y a place à l'arbitraire.

Si jamais un résultat très serré se concrétisait, il y a fort à parier que Jacques Parizeau ou Daniel Johnson seront tentés d'en appeler devant le Conseil du référendum. Les deux pourraient d'ailleurs le faire: les demandes de révision se font circuler par circonscription. Les ac-

cusations de manigances peuvent changer de clan, selon les comtés.

Pensez-y: il y a 125 circonscriptions à travers la province. Une demande par district électoral assurerait de l'emploi aux juges habilités à entendre ce type de cause. Ils sont 290 à la Cour du Québec.

Pendant combien de temps? Ça, c'est une autre histoire. Dans Saint-Jean, il a fallu huit jours pour examiner chacun des bulletins. Dans Jean-Talon, où la libérale Margaret Delisle l'a emporté sur la péquiste Diane Lavallée, le recomptage en a pris 12.

Les spécialistes consultés nous l'ont dit: «ça ne prendrait pas des mois, mais il est bien difficile de prédire combien de temps exactement durerait le suspense.»

RÉFÉRENDUM 95

Max Gros-Louis prêt à diriger le pays

«Les politiciens en place ne sont pas capables de l'administrer»

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ VILLAGE-DES-HURONS — Max Gros-Louis est prêt, avec les autres chefs des premières nations, à diriger le pays. Et il croit que les chefs ne feraient pas pires que les politiciens actuellement en place.

«On leur a prêté un beau pays, on leur a prêté un beau morceau de terrain. Ils ne sont pas capables de l'administrer, ni d'un côté ni de l'autre, c'est de la bataille, c'est de la chicane. Ils seraient bien mieux de nous le redonner. Ce ne serait pas difficile de faire mieux qu'eux autres».

Le grand chef de la nation huronne-wendat a fait cette déclaration, hier matin, alors qu'il commentait le référendum que tiendra la nation québécoise lundi prochain. Max Gros-Louis ne se dit ni Canadien, ni Québécois, et c'est la raison pour laquelle il ne vote pas aux élections fédérales ou provinciales. «Si je votais, ce serait reconnaître aux autres gouvernements l'autorité de faire des lois me concernant», lance-t-il. Il n'incitera évidemment pas les autres Hurons à voter, mais il ne les découragera pas non plus.

«Lorsque les Hurons tiennent des élections et que je me présente pour être chef, est-ce que les Québécois votent? La même logique s'applique lorsque les Québécois tiennent des élections, dit-il.

Max Gros-Louis se dit indifférent face aux résultats du référendum de la nation québécoise. «Que le OUI ou le NON l'emporte, je continuerai à me battre de la même manière pour la reconnaissance des droits des premières nations et les revendications territoriales seront les mêmes», a-t-il précisé.

Advenant une victoire du OUI, les premières nations québécoises auraient à négocier avec un seul gouvernement au lieu de deux. Ça ne change rien dans l'esprit de Max Gros-Louis. «Il faudrait de toute façon continuer à faire affaire avec tous les paliers de gouvernements, à cause des ententes déjà conclues. Comme il nous faut actuellement référer parfois à la reine d'Angleterre puisque c'est avec ce pays que furent signés des traités».

Le grand chef de la nation huronne-wendat a rappelé la position des chefs des premières nations au Québec, qui refusent de reconnaître l'intégrité du territoire québécois.



Max Gros-Louis

Les firmes françaises restent à l'écart

En privé, elles ne cachent pas leur souhait de voir le NON l'emporter

■ PARIS (AFP) — Les entreprises françaises installées au Canada, pour les deux tiers implantées au Québec, sont restées à l'écart de la bataille électorale pour l'indépendance, mais ne cachent pas en privé qu'elles souhaitent une victoire du «NON» au référendum.

L'implantation des entreprises françaises dans la «Belle Province» remonte souvent à une trentaine d'années. Francophonie oblige, sur 340 entreprises françaises présentes au Canada, environ 250 sociétés ont leur siège canadien au Québec, parmi lesquelles les plus grands groupes français comme Gec-Alsthom, Rhône-Poulenc-Rorer, L'Air liquide, Sanofi, Esilor ou plus récemment Gaz de France et Danone.

Montréal est généralement pour elles une tête de pont pour des activités couvrant tout le Canada, voire parfois l'ensemble de l'Amérique du Nord. La perspective de voir le Québec politiquement coupé du reste du pays n'est donc pas pour les réjouir.

«La plupart pensent qu'il vaudrait mieux que le NON l'emporte», note-t-on dans les milieux d'affaires français à Montréal.

Mais pour autant, les entreprises françaises se sont appliquées à rester neutres, adoptant durant la campagne l'attitude de «non-ingérence» prônée par le gouvernement français. Les grands groupes du Québec, comme par

exemple Bombardier (avions, matériel ferroviaire...) sont au contraire montés au créneau contre le OUI, s'attirant les foudres du gouvernement québécois.

«Aucune entreprise française n'a cédé à une quelconque panique», note-t-on de même source. «Si le OUI devait l'emporter, un processus de négociation sera ouvert pour un partenariat économique avec le Canada. À ce jour, il est trop tôt pour prendre des décisions. Par la suite, les entreprises pourront toujours ajuster leur stratégie».

Certaines pensent même qu'un OUI au référendum pourrait présenter des avantages. Ainsi, souligne un analyste financier européen, il n'est pas exclu que le gouvernement décide l'exonération fiscale des entreprises étrangères pour attirer ou conserver les capitaux non canadiens.

Les entreprises françaises n'ont cependant pas attendu le référendum pour commencer à placer leurs pions dans les provinces anglophones du Canada au fur et à mesure que l'Ontario (centre) devenait le centre économique du pays.

Et si le mouvement est beaucoup plus net pour les entreprises

américaines, britanniques ou allemandes, les groupes français ont déjà une centaine d'implantations à Toronto, bureaux de représentation ou même sièges de sociétés.

Le mouvement a pris de l'ampleur depuis le début des années 1990, au point que la majeure partie des investissements français se concentre désormais dans les provinces anglophones.

«Aucune entreprise française n'a cédé à une quelconque panique»

EN BREF

Inuit pour le NON

Les Inuit du Québec ont tenu leur propre référendum, hier, et tout porte à croire qu'une forte majorité se prononcera contre la souveraineté de la province. Les Inuit par-

ticiperont également au référendum provincial de lundi mais leurs leaders souhaitent s'assurer que la position des Inuit était bien claire. Environ la moitié des 8000 Inuit du Nord du Québec étaient admissibles au référendum d'hier. Les Cris se sont déjà prononcés cette semaine contre la séparation, presque à l'unanimité. (PC)

Les Préférés incontestés de Clinique, en prime!



PRIME

À l'achat de 19 \$ ou plus de produits Clinique, vous recevrez en prime :

- un fard poudre douceur avec pinceau
- une émulsion hydratante Tellement différente
- une lotion clarifiante n° 2
- un baume douceur Aromatics Elixir pour le corps
- un rouge à lèvres longue tenue
- une trousse à cosmétiques

Offre en vigueur du 26 octobre au 12 novembre.

Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.



Nouveau!

Hydratant trans-actif immédiat

Voici une nouvelle génération de produits de soins cutanés ! Ce produit aide l'épiderme à retrouver sa fermeté et son hydratation naturelle, lui procurant ainsi plus de confort, tout en le protégeant contre les méfaits de l'environnement. Le résultat : une peau plus douce, plus souple et hydratée plus en profondeur. Produit anallergique non parfumé. 50 ml. 42 \$

Produits de beauté, rayon 240



CLINIQUE
Soumis à des tests d'allergie
100% sans parfum
(à l'exception des produits Aromatics Elixir).

la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

Joliment avantageux!

Dumont fouette la fierté nationale des étudiants

Guy Bertrand doit se contenter d'un auditoire restreint et silencieux

■ CHARLESBOURG (PC) — Debout, le micro à la main, le chef de 25 ans de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, harangue plus de 400 étudiants à peine moins âgés que lui, dans l'atrium du cégep Limoilou, section campus Charlesbourg.

Il leur vante les bienfaits d'un vote en faveur du OUI au milieu de cris, de sifflements, d'applaudissements d'une foule déjà gagnée au OUI qui semble ne demander qu'à s'amuser et à se dévouer avant de reprendre les cours de l'après-midi.

Un étage plus haut, dans une salle fermée et trop grande pour les quelque 60 jeunes présents, l'ancien indépendantiste pur et dur devenu un fédéraliste acharné et un des plus grands défenseurs du Canada, l'avocat Guy Bertrand, bénéficie d'un silence total pour expliquer, tantôt sur un ton grave tantôt par une envolée oratoire remplie de passion, pourquoi il ne faut pas détruire «un des plus beaux pays au monde».

«Il faut penser que le OUI fait exprès pour tenir des assemblées en même temps que les miennes», se plaint Me Bertrand au journaliste, l'air un peu tendu, avant d'aller rencontrer ses partisans.

Le contraste est frappant en cette heure du lunch. Deux atmosphères totalement différentes. À croire même que les tenants du NON de ce collège se terrent pour entendre la parole fédéraliste, un peu à la manière de marginaux. Et, comme pour ajouter au supplice, Me Bertrand et son petit groupe doivent souffrir à tout bout de champ les exclamations de joie et les débordements d'enthousiasme «de la gang à Mario».

Ce qui ne semble pas déranger cependant l'orateur fédéraliste dans son éloge du Canada, «le pays le plus démocratique au monde qui va jusqu'à permettre au principal parti de l'opposition d'oeuvrer à sa destruction».

Pendant que Mario Dumont fouette la fierté québécoise de son jeune auditoire et évoque des raisons d'appuyer le projet souverainiste le 30 octobre, Guy Bertrand annonce solennellement que si le OUI l'emporte, il le contesterait dans les 36 heures suivantes, en déposant devant la cour une requête en injonction.

Alors que Me Bertrand insistait longuement sur la gravité du moment et avait sa «honte» d'avoir déjà dénigré le Canada et combattu l'Accord du lac Meech, M. Dumont se payait une pinte de bon sang aux dépens des fédéralistes. «On s'aperçoit maintenant que la campagne de peur du NON n'a pas marché, a lancé le chef de l'ADQ. Aujourd'hui, c'est M. Chrétien et les premiers ministres des provinces qui ont peur. On commence déjà à sentir comment on va les faire bouger avec un OUI, juste à voir leurs réactions à quelques jours du référendum».

En faisant allusion aux tarifs aériens réduits de Canadien International pour amener des Canadiens à Montréal, aujourd'hui, dans une grande réunion du NON, le jeune leader a dit : «Il y a des gens de partout au Canada qui vont venir nous dire comment voter. Je suis heureux, d'un côté, pour les restaurateurs et les hôteliers, ils vont faire de bonnes affaires. Au nom de l'industrie touristique, je les remercie ces gens-là mais, en ce qui regarde les voteurs et voteuses du Québec, je peux leur dire de se mêler de leurs affaires».

Aux cotés des boutades et des élans de confiance en la victoire des jeunes du OUI, Me Bertrand a fait, à un certain moment, dans le pathétique et le lyrisme en racontant le drame personnel qu'il vit depuis qu'il a traversé les lignes souverainistes. «J'ai un frère, vous savez, (Rosaire) qui est député du Parti québécois, confie-t-il aux jeunes sur un ton qui tient de la confidence. Eh bien, je ne lui ai pas parlé depuis le mois de février...Il était mon meilleur ami...Vous voyez le genre de société que l'on nous prépare», ajoute-t-il sur un air de dépit.

EN BREF

Michel Bélanger sort de ses gonds

Le président du comité d'organisation du camp du NON, Michel Bélanger, est sorti de ses gonds et a évoqué un sombre pronostic en cas de victoire du OUI au référendum, hier, devant quelque 200 étudiants de l'École polytechnique de l'Université de Montréal. Après s'être fait traité de «fraudeur politique» par un étudiant, M. Bélanger a lancé : «Vous voyez tout de suite quel genre de société nous aurions si nous disions OUI. Il y aurait

impossibilité d'avoir un discours civil en public dans une université. Cet accrochage s'est produit alors qu'un étudiant venait de s'informer des chances réelles de décentralisation du pouvoir central canadien. «Si vous voulez la décentralisation au Canada, la majorité des Canadiens et des Québécois veulent ça, vous ne pouvez pas l'avoir si vous ne faites pas partie du Canada et il n'y a qu'une seule façon de continuer à faire partie du Canada, c'est de voter NON», avait soutenu M. Bélanger. Ce qui lui a valu cette remarque suivante venant de la salle : «Ce n'est pas respectable ce que vous dites. Vous êtes un fraudeur politique.» (PC)

REGROUPEMENT DES CORPS POLICIERS DU QUÉBEC

Ménard est favorable à la proposition de l'UMQ

JEAN-MARC SALVET ET ANNIE SAINT-PIERRE
Le Soleil

■ BAIE-COMEAU — Le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard est très favorable à l'idée de regrouper des corps policiers municipaux de la province et élargir leurs mandats sur des territoires ruraux, tel que le propose l'Union des municipalités du Québec.

M. Ménard était à Baie-Comeau, hier, pour une visite référendaire. Interrogé par LE SOLEIL, il s'est dit très favorable à la position de l'UMQ qui propose l'implantation de « Régies de police d'agglomération » plutôt que des corps de police qui se limitent aux territoires d'une municipalité.

« Les gens trouveraient des économies importantes et une augmentation de la qualité de services à regrouper des corps municipaux », a affirmé M. Ménard.

Il s'est fait cependant très réservé sur ce dossier, disant qu'il n'avait pas encore reçu une copie de la proposition de l'organisme.

Le ministre a toutefois précisé que les coûts d'un élargissement des mandats des corps municipaux québécois pourraient être largement compensés par les économies réalisées par la fusion de certains.

M. Ménard reconnaît qu'il s'agit d'une façon idéale de mettre en place des organisations policières « qui seraient supervisées par la population ».

À Québec, on précise que le ministre fera bon accueil au projet de réor-

ganisation policière de l'UMQ, mais seulement s'il parvient à faire consensus au sein du monde municipal. Dans le cas contraire, il s'ajoutera aux nombreuses propositions restées lettre morte.

« Le gouvernement n'entend pas se substituer aux municipalités », dit Sylvain Ayotte, adjoint au sous-ministre associé du ministère, laissant clairement entendre par là que la balle est dans leur camp.

La proposition de l'Union des municipalités du Québec, qui a déjà soulevé l'ire de plusieurs maires de la région de Québec, sera soumise à l'approbation des membres du conseil d'administration de l'organisme ce matin à Montréal.

Il prévoit l'abolition de 97 des 153 corps policiers municipaux — 154 si l'on compte celui de Val-Bélair qui doit

entrer en service au début de l'année prochaine.

Pour sa part, le gouvernement entend toujours aller de l'avant avec son propre projet sur les services policiers de base. Celui-ci obligerait tous les corps de police à assurer une patrouille de 24 heures et des services d'enquêtes minimaux. Le projet de règlement sur les services de base du gouvernement devrait être publié dans la gazette officielle avant la fin de l'année.

« Notre projet pourrait éventuellement être bonifié par les suggestions d'autres intervenants », croit André Gariépy, directeur adjoint du cabinet du ministre Serge Ménard. Les deux projets, celui de l'UMQ et celui du ministère, ne lui paraissent pas incompatibles.

Le document de l'UMQ suggère le regroupement de 45 corps de police oeuvrant dans 29 agglomérations urbaines de plus de 10 000 habitants. Il suppose aussi le retrait de la SQ de 93 petites villes situées dans ces mêmes agglomérations.

Pour ce qui est des municipalités installées hors des agglomérations, il est suggéré de leur permettre de démanteler leurs services de police et de confier la responsabilité de la protection policière à la SQ. Au moins 52 petits corps de police pourraient ainsi être abolis. Les régions métropolitaines de Québec et de Montréal sont exclues du projet.



Serge Ménard

Airbus en péril

Des mesures d'urgence ont été déployées hier après-midi à l'aéroport de Mirabel pour accueillir un gros porteur Airbus A-350 qui avait connu des difficultés à son départ de Prague, en République tchèque. L'avion s'est finalement posé d'une façon tout à fait normale vers 15 h 30, a indiqué un porte-parole des Aéroports de Montréal, M. Michel Fréchette. Deux pneus de l'appareil, qui transportait 207 passagers et dix membres d'équipage, auraient explosé au moment du décollage à Prague. Le pilote a fait part de ses craintes aux autorités à son arrivée en territoire canadien. Pendant que pompiers, ambulanciers, policiers et au-

tres secouristes se tenaient prêts à faire face à toute éventualité, l'appareil tournait en rond dans la région de Mirabel pour consommer le plus de carburant possible. Il s'est finalement posé sans problème. (PC)

Rappel de GM

La compagnie General Motors a annoncé hier qu'elle procède à son plus important rappel en 10 ans afin de remplacer les boulons de retenue des ceintures de sécurité de quelque 2,46 millions de véhicules au Canada et aux États-Unis. Les voitures visées sont les Chevrolet Celebrity 1989-90, les Pontiac 6000 1989-91, les Oldsmobile Ciera 1989-96 et les Buick Century 1989-96. (AP, PC)

UN MORT
Quatre jeunes
enlevés
et torturés

OTTAWA (PC) — La police a interrogé hier six adolescents au sujet d'une bizarre affaire d'enlèvement et de torture de quatre jeunes qui s'est soldée par la mort de l'un d'entre eux, âgé de 17 ans à peine.

Les trois autres ont été hospitalisés et se trouvent dans un état sérieux.

Ils avaient été pris en otage à Vanier mercredi soir et conduits de force dans un appartement d'un grand immeuble de Nepean, dans la périphérie d'Ottawa.

« Plusieurs hommes se sont introduits de force dans une résidence de Vanier et ont kidnappé quatre jeunes gens sous la menace d'une arme », a indiqué la police par voie de communiqué.

La police a précisé que deux adolescents et deux adolescentes avaient été torturés dans l'appartement du troisième étage de l'immeuble, à Nepean. « Une personne de sexe masculin est décédée des suites de ses blessures », a dit la police.

Un des locataires a raconté avoir entendu beaucoup de cris et un « vacarme terrible » dans l'immeuble.

Vers 20 h 30, des voisins ont dit avoir entendu des coups de feu.

Vers 21 h, la police est arrivée sur les lieux à la suite d'un appel. Les agents ont trouvé plusieurs douilles dans le parking de l'immeuble.

Environ 30 minutes plus tard, la police a répondu à un autre appel provenant d'une résidence du centre-ville d'Ottawa après que des coups de feu eurent été entendus. Un véhicule qui selon la police était impliqué dans les deux incidents a pris la fuite avant l'arrivée des policiers.

Vers 1 h 20 environ hier, les agents ont repéré de nouveau le véhicule dans le parking de l'immeuble de Nepean. Six adolescents ont été arrêtés après une poursuite à pied. Ils sont âgés de 15 à 19 ans.

Les deux adolescentes enlevées ont été conduites à l'hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario pour y être soignées. « Elles sont ici et on prend bien soin d'elles », a déclaré un porte-parole hospitalier.

GOODYEAR GÉNIAL COMME PNEU! GÉNIAL COMME PRIX!

Le GOODYEAR F-32 vous offre

de la traction à revendre sur chaussée sèche, enneigée ou glacée.

à compter de **69⁹⁵ \$**

P155/80R13 Flanc blanc
FABRIQUÉ AU QUÉBEC

PAS DE COMPTANT PAS D'INTÉRÊT et jusqu'à 4 MOIS POUR PAYER*

CONCORDE VALUE MARK à compter de **29⁹⁵ \$**
P155/80R13 Flanc blanc

GOODYEAR ULTRA GRIP N' à compter de **47⁹⁵ \$**
P145/80R12 Flanc noir

GOODYEAR ULTRA GRIP HP à compter de **74⁹⁵ \$**
P185/60R14 Flanc noir

GOODYEAR EAGLE GW à compter de **95⁹⁵ \$**
P185/60R14 Flanc noir

FORFAIT «PRÊT POUR L'HIVER» 29⁹⁵ \$ Pour la plupart des véhicules (Détails en magasin)

1. Vidange d'huile, remplacement de filtre et lubrification
2. Analyse du système électrique et de la batterie
3. Analyse de la concentration et mise à niveau de l'antigel et tous les autres liquides

4. Inspection des freins
5. Permutation et vérification de la pression des pneus
6. Vérification des clignotants d'urgence et des feux d'arrêt

✓ MONTAGE COMPRIS
✓ GARANTIE RISQUES ROUTIERS COMPRISE

GOODYEAR AUTOPNEU AUCLAIR

BEAUPORT 639, Clémenceau 661-1212

VANIER 385, Lavoie 683-1010

LES SAULES 3755, boul. Hamel 871-6740

* Sur des achats de 250 \$ par carte de crédit, après approbation du service du crédit. Détails en magasin.

Le Carrefour Macintosh

CEGEP DE SAINTE-FOY
du 26 au 28 octobre

HEURES
Jeudi - Vendredi 13h00 à 22h00
Samedi 9h30 à 17h00

Exposants
Journées spéciales
Guerre des clubs
Encan monstre
Conférences
Séminaires
Ateliers

Apple, TQS Québec, McDonald's, duocom, intercine, caractéra, LE SOLEIL, CLUB Macintosh

La société des Écrivains présente:

Le Salon des auteurs de Québec du 27 au 29 octobre à Place Fleur de Lys

Venez rencontrer près de 50 auteurs de chez nous!



Nous remercions nos collaborateurs:

LE SOLEIL

LIBRAIRIE SMITH
LIBRAIRIE CLASSIC

Nos invités spéciaux:

Albert Millaire (27 octobre à 16 h)
Marie-Claire Blais
Cécile Cloutier
Denis Côté
Madeleine Ferron
Claire Martin
Pierre Morency
Stanley P'ean
André Ricard

Nos activités:

Exposés et entretiens
Ateliers d'écriture
Dîners
L'heure du conte
Séances de lectures
Kiosque de l'édition
Kiosque jeunesse
Concours Poésie-jeunesse

FERMETURE D'HÔPITAUX

Les médecins spécialistes incapables de se reclasser recevront une indemnité égale à 70% de leur salaire

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les médecins spécialistes pris dans la tourmente de la fermeture d'hôpitaux n'ont pas à s'inquiéter: si on ne leur trouve pas un poste dans un autre hôpital de leur région, ils toucheront une indemnité équivalant à 70% de leurs honoraires.

L'entente intervenue entre le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes (FMSQ) protège les médecins touchés par les changements de vocation de plusieurs hôpitaux dans la province.

La majorité des médecins seront intégrés dans les hôpitaux qui restent dans la région puisque «... le centre hospitalier où ce médecin spécialiste

présente une demande... ne peut refuser de lui accorder des privilèges pour la raison que le nombre de médecins prévu au plan d'organisation dans sa spécialité est atteint», lit-on dans l'entente.

Mais si un médecin n'a pas les prérequis pour travailler dans un autre hôpital, il recevra une allocation équivalente à 70% de ses honoraires pour al-

ler se spécialiser. L'allocation sera disponible durant quatre ans, mais ira en diminuant jusqu'à 40%.

Le médecin qui n'est pas en formation sera inscrit dans une banque de remplacement et devra travailler là où on manque de médecins dans sa spécialité, où que ce soit au Québec.

«Les médecins auront quatre ans pour se virer de bord. Et en attendant,



Pierre Gauthier,
président de
la FMSQ

ils seront actifs pour la société», fait remarquer le Dr Pierre Gauthier, président de la FMSQ.

Les rachats d'emploi des médecins plus âgés sont loin d'être un cadeau du gouvernement, estime le Dr Gauthier, puisque les coûts du programme sont pris à même l'enveloppe fermée annuelle de 1,3 milliard \$ prévue pour les honoraires des médecins spécialistes.

Les médecins spécialistes âgés de plus de 65 ans, peuvent prendre leur retraite avec un montant maximal de 300 000 \$ étalé sur cinq ans.

Quelque 700 des 7000 médecins spécialistes ont plus de 65 ans. Certains pratiquent jusqu'à 75 ans, faute de plan de retraite significatif. «Il fallait libérer des postes pour les jeunes»,

explique le Dr Gauthier.

À ce jour, quelque 70 médecins ont manifesté leur intérêt pour ce plan de «rachat d'emploi», comme l'appelle le Dr Gauthier. L'objectif est fixé entre 100 et 150 départs de médecins plus âgés.

Les jeunes médecins résidents, de leur côté, contestent toujours la rémunération progressive imposée par la FMSQ. Mais les négociations pour réviser l'entente FMSQ-ministère de la Santé piétinent. On ne s'entend pas sur le mandat du comité technique mis sur pied par le premier ministre Parizeau.

«Pas de commentaire», répond le Dr Gauthier, quand on lui parle des jeunes médecins.

ENQUÊTE SUR LE SANG CONTAMINÉ

Le juge Krever sort de ses gonds

TORONTO (PC) — Le président de l'enquête sur le scandale du sang contaminé au Canada a exigé de connaître la raison pour laquelle le gouvernement fédéral n'avait pas jugé bon de réglementer la constitution de réserves sanguines après qu'une inspection eut révélé qu'il existait des difficultés à la Croix-Rouge.

Donnant libre cours à son émotion, ce qui n'est pas dans ses habitudes, le juge Horace Krever a demandé à maintes reprises à un représentant du gouvernement de lui expliquer la raison pour laquelle il n'avait pas exigé qu'on lui confie le pouvoir de réglementer le système du sang à l'époque où le virus du sida était en train de s'introduire au pays.

«Si vous croyiez vraiment que les choses ne se faisaient pas aussi bien qu'elles auraient dû l'être... pourquoi n'avez-vous pas cherché immédiatement à obtenir l'autorité de voir à ce que des améliorations soient apportées?» a demandé M. Krever au docteur John Furesz.

«Pourquoi n'avez-vous pas entrepris des démarches plus insistantes et un peu plus tôt que vous ne l'avez fait pour obtenir que les règlements soient changés?»

M. Furesz, ancien directeur du Bureau des produits biologiques, a déclaré que le bureau fédéral n'avait entièrement réglementé les activités de la Croix-Rouge qu'en 1989.

À ce moment-là, des milliers de Canadiens avaient contracté les virus du sida et de l'hépatite C par l'entremise de sang contaminé.

M. Krever a posé une série de questions à M. Furesz, insistant tout particulièrement sur la raison pour laquelle le bureau n'avait pas exigé plus d'autorité lorsque les responsables ont détecté des problèmes au sein du système d'approvisionnement sanguin.

Ses questions étaient motivées par un document interne que M. Furesz avait renvoyé à de hauts fonctionnaires de la section de protection de la santé du gouvernement fédéral.

EN BREF

BRIGADE ANTIMOTARDS Carcajou frappe encore

L'escouade Carcajou a procédé hier à 15 arrestations après avoir réalisé huit perquisitions chez des membres ou sympathisants de gangs de motards liés aux Hell's Angels. Toutes les personnes appréhendées, dont un membre des Death Riders qui se trouvait au repaire de Sainte-Thérèse, dans les Basses Laurentides, doivent comparaître aujourd'hui. Ces perquisitions ont permis la saisie de onze armes à feu, une grenade, trois télécommandes et trois kilos de marijuana. Outre le local des Death Riders, les policiers se sont rendus dans des résidences privées de Saint-Luc, Mascouche, Saint-Léonard, Prévost, Blue Sea Lake, Pointe-Calumet et Val-d'Or. Les enquêteurs étaient à la recherche de preuves, notamment des explosifs ou des éléments servant à la fabrication d'engins explosifs, dans le but d'élucider plusieurs crimes reliés à la guerre sanglante que se livrent les bandes de motards. (PC)

et un autre a été gravement blessé après avoir reçu des débris de métal pendant le tournage du film *Hollow Point*. L'accident est survenu alors que l'on tentait de simuler l'explosion d'une automobile. L'enquête de la CSST a révélé que l'accident est attribuable à trois causes: la charge d'explosifs était trop puissante, le périmètre de sécurité était trop petit et la résistance de la structure modifiée de l'automobile était trop faible. (PC)

GUERRE DES GANGS

Le leader, c'est «Mom»

Maurice «Mom» Boucher, le président du groupe Nomads des Hell's Angels, qui s'est rendu avant-hier, est, selon la police, le grand responsable de la guerre pour le trafic de la drogue qui a fait une trentaine de victimes. Comparissant hier en cour du Québec, l'expert de la Sûreté du Québec sur les groupes de motards criminalisés, le sergent Guy Ouellet, a dit que si Boucher n'avait pas encore été officiellement accusé de meurtre et des attentats à la bombe qui se multiplient actuellement, c'est que les preuves font défaut «pour le moment». Du reste, c'est une accusation mineure qui a été portée contre le membre des Hell's Angels. On reproche en effet à Boucher d'avoir conseillé à l'un de ses hommes de main de causer des voies de faits à un compétiteur. La preuve retenue contre Boucher par la police a été captée sur écoute électronique. Questionné par Me Léo-René Maranda, l'avocat de Boucher, le sergent Ouellet a affirmé que le président Boucher cherchait actuellement à tuer un certain «Momon» Roy. (PC)

FILM ET VIDÉO

La CSST intervient

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a mis sur pied une table de concertation regroupant des représentants d'employeurs et de travailleurs du milieu du cinéma et de la vidéo. La CSST veut favoriser la prise en charge de la santé-sécurité par le milieu pour prévenir la répétition d'événements tragiques comme celui survenu le 10 mai dernier à Montréal. Un machiniste est mort

Challenge Bell

AU CLUB AVANTAGE

DU 28 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 1995

Une présentation du groupe



Billets en vente
sur le réseau
Billetech et au
Club Advantage.

Le tennis professionnel féminin est de retour à Québec.
Chanda Rubin, Nathalie Tauziat, Lisa Raymond, Amanda Coetzer, Patricia Hy-Boulais et les autres

LE SOLEIL



WTATOUR



Le pneu avec lamelles en «Y» qui garde son mordant même après 50% d'usure.



Ouvert samedi
de 8h à midi



PNEUS RATTÉ

529-5378

103, 3e Avenue, Limoilou



PARCE QUE LES PNEUS, C'EST IMPORTANT

LE MONDE

Eltsine hors combat

■ MOSCOU (Reuter, AFP) — Pour la deuxième fois en moins de quatre mois, le président russe Boris Eltsine a été victime d'une alerte cardiaque hier et selon le principal conseiller du président, Viktor Iliouchine, «son état de santé ne suscite pas beaucoup d'optimisme».

Boris Eltsine, 64 ans, a été admis en début d'après-midi à l'hôpital central du Kremlin, en raison d'une «ischémie du myocarde», a annoncé le service de presse de la présidence.

Selon Viktor Iliouchine, son principal conseiller, Boris Eltsine souffre de la même myocardiopathie ischémique qui l'avait forcé à garder le lit pendant plusieurs jours au mois de juillet.

Les informations semblaient parfois contradictoires sur l'état du président: des rumeurs sur son décès ont même perturbé pendant quelques minutes les travaux de la Chambre des communes à Londres.

Le service de presse de la présidence s'est surtout attaché à rassurer, en soulignant que le chef de l'État était «en état de gérer le pays» et que son moral était «bon».

D'ores et déjà toutefois, la visite de Boris Eltsine prévue en Chine du 9 au 12 novembre — la première depuis trois ans — est annulée.

Rien n'est encore décidé pour la rencontre au sommet que Moscou attend avec fierté: une réunion des présidents serbe Slobodan Milosevic, croate Franjo Tudjman et bosniaque Alija Izetbegovic, mardi, qui devait permet-

tre à la Russie d'afficher son rôle dans le processus de paix en Bosnie.

«Nous prendrons demain matin (aujourd'hui) une décision sur le calendrier à venir», a indiqué le conseiller Iliouchine.

VOYAGE ÉREINTANT

La nouvelle hospitalisation du président Eltsine survient après un voyage de quatre jours à l'étranger.

M. Eltsine est rentré mardi matin à Moscou après une journée de visite en France, et trois jours aux États-Unis, où il se trouvait pour les cérémonies du 50e anniversaire de l'ONU et un sommet avec son homologue américain Bill Clinton.

«Ses rencontres récentes à Paris et à New York, le voyage et les négociations chargées ont provoqué ce résultat (la nouvelle attaque)», a indiqué Viktor Iliouchine, qui a aussi souligné «la convalescence trop brève que le chef de l'État a eue après son ischémie de cet été».

Médecins et personnel hospitalier se refusent pour l'instant à tout commentaire.

Néanmoins, un cardiologue au Centre de médecine préventive de Mos-



Le président Boris Eltsine, à son arrivée à New York samedi dernier.

cou, Vladimir Samarine, a affirmé à Reuter que cette deuxième alerte ne présente pas de risques particuliers et témoigne plutôt «du développement normal de la maladie dont souffre le président». «S'il était mon patient, je lui dirai qu'il n'a pas à s'inquiéter», a-t-il déclaré.

Chose certaine, la nouvelle attaque du président russe relance les questions sur ses capacités à diriger le

Les négos sur la Bosnie démarrent malgré tout

WASHINGTON (AFP) — Les ministres russe et américain de la Défense, Pavel Gratchev et William Perry, ont entamé hier des négociations pour tenter de débloquent le problème du déploiement de troupes russes en Bosnie, en dépit de l'hospitalisation d'urgence de Boris Eltsine à Moscou.

Le général Gratchev s'est dit surpris et inquiet par la nouvelle lors de son arrivée au Pentagone, expliquant s'être entretenu au Kremlin avec Eltsine juste avant son départ.

L'administration Clinton a fait savoir que les soucis de santé du président ne changeraient pas le calendrier des négociations de paix, qui doivent commencer le 1er novembre sur la base de Wright-Patterson dans l'Ohio.

Confiant, le général Gratchev estimait hier que la Russie et les États-Unis «parviendront à s'entendre» sur le déploiement des troupes russes en Bosnie.

M. Gratchev n'a pas précisé si la solution pourrait consister à confier aux forces russes un rôle minime de soutien logistique afin de contourner le problème du commandement de l'opération, comme l'a affirmé hier le *New York Times*.

«Avec quelle mission, quels effectifs et comment nous allons agir conjointement, voilà de quoi nous allons parler» avec William Perry, a dit le général.

Les premiers entretiens entre les ministres de la Défense russe et américain se sont terminés hier soir sans accord après trois heures de discussions. Les pourparlers reprennent aujourd'hui.

ESPAGNE

Gonzalez s'accroche

MADRID (AFP) — Les revers se succèdent à un rythme effréné pour Felipe Gonzalez qui s'accroche au pouvoir malgré les exigences redoublées de l'opposition pour qu'il jette l'éponge.

En 24 heures, le président du gouvernement socialiste a essuyé trois défaites d'envergure: il a été mis en minorité mercredi au Congrès sur le vote du budget et deux de ses anciens ministres de l'intérieur sont l'objet de procédures judiciaires.

L'affaire des GAL (groupes antiterroristes de libération) qui empoisonne le gouvernement depuis près d'un an a connu hier un nouveau rebondissement avec la décision du Tribunal suprême de lever l'immunité parlementaire de l'ancien ministre de l'intérieur socialiste José Barriouneo.

Il est accusé d'avoir participé à la création de ces escadrons de la mort responsables d'au moins 22 assassinats, la plupart dans les milieux indépendantistes basques entre 1983 et 1987. Felipe Gonzalez est lui-même soupçonné d'avoir couvert les opérations des GAL.

Mercredi, un autre ancien ministre de l'Intérieur du gouvernement était dans le collimateur de la justice pour détournement de fonds publics: Jose-Luis Corcuera.

Malgré les mises en demeure de l'opposition, Felipe Gonzalez a annoncé que les législatives ne se dérouleront qu'en mars prochain comme prévu.

Hier, au cours d'une visite à Tunis, il a toutefois annoncé qu'il ne briguerait pas un autre mandat à la tête du gouvernement si son parti devenait minoritaire au parlement à la faveur de ces élections législatives.

Chirac en chute libre

PARIS (AFP) — Plus de 74% des Français se disent «plutôt déçus» de l'action du président Jacques Chirac, selon un sondage rendu public hier à Paris. Il s'agit là d'une augmentation d'insatisfactions de 10% par rapport à une enquête similaire effectuée en septembre. Seulement 14% des personnes interrogées affirment être «plutôt satisfaites» de M. Chirac, selon ce sondage réalisé pour l'hebdomadaire *Le Point*. Elles sont aussi nombreuses, 74%, à se dire «plutôt déçues» de l'action menée par le gouvernement du premier ministre Alain Juppé.

LE GOUVERNEMENT ITALIEN RÉSISTE



Alessandra Mussolini du Parti de l'Alliance nationale et Silvio Berlusconi, ancien président du Conseil, échangent une poignée de main hier à la Chambre des députés, qui a connu une journée des plus mouvementées.

Le coup de force de Berlusconi échoue

■ ROME (AFP, AP) — Le président du Conseil italien Lamberto Dini a sauvé avec maestria son gouvernement hier, en faisant échouer la censure de l'alliance de centre-droit dirigée par l'ancien président du Conseil et magnat de la télévision privée Silvio Berlusconi.

La motion de censure a été repoussée par une courte majorité de la Chambre des députés (310 - 291).

Alors que les observateurs considéraient le gouvernement pratiquement perdu le matin même, un subtil jeu en coulisses s'est joué entre M. Dini et les députés de Refondation Communiste qui devaient initialement voter pour la motion de censure présentée par le centre-droit.

Les 24 députés de Refondation Communiste se sont absentés au moment du vote, renonçant à ajouter leurs votes à ceux du centre-droit pour ainsi faire tomber le gouvernement.

Le chef du gouvernement a fait pencher la balance en sa faveur en annonçant, au cours de son intervention en Chambre, que son gouvernement démissionnerait avant la fin de l'année, une fois votée par le parlement la loi de finances pour 1996.

Cette clarification a paru une garantie suffisante à Refondation Communiste, fondamentalement hostile aux

options libérales du gouvernement de M. Dini qui est soutenu par les partis de centre-gauche.

Les communistes sont opposés au projet de budget proposé par le gouvernement dont ils jugent les mesures d'austérité trop défavorables aux travailleurs.

M. Dini a averti qu'une censure ouvrirait une crise de confiance financière aux conséquences imprévisibles.

CUISANT ÉCHEC

Le sauvetage *in extremis* du gouvernement Dini est un cuisant échec pour l'ancien président du Conseil et magnat de la télévision privée, Silvio Berlusconi, qui avait mis en branle toute une machine de guerre pour faire tomber son ancien ministre du Trésor.

Revenu à cette occasion sur le devant de la scène, M. Berlusconi espérait ainsi forcer le chef de l'État Oscar Luigi Scalfaro à convoquer des élections anticipées d'ici décembre.

EN BREF

Accident du bus scolaire: nouveau bilan

Le bilan de la collision de mercredi entre un bus scolaire et un train sur un passage à niveau dans la banlieue de Chicago s'est alourdi hier, deux autres collégiens étant décédés des suites de leur blessure. Au total, sept adolescents ont ainsi trouvé la mort dans l'accident. Plusieurs autres blessés demeurent dans un état grave. (AFP)

Castro ne trahira pas ses principes

Le président Fidel Castro a déclaré que son pays avait besoin de davantage de réformes économiques mais qu'il ne les accepterait jamais si elles impliquaient des changements politiques touchant au socialisme, à l'indépendance ou à la souveraineté de Cuba. «Trahir mes principes, abandonner mes idéaux, c'est quelque chose que je ne pourrais jamais supporter», a déclaré le président cubain dans une interview mercredi, quelques jours après son passage à New York pour le 50e anniversaire de l'ONU. (AFP)

Islande : avalanche meurtrière

Une avalanche a fait 19 morts hier à Flateyri, petit port de pêche du nord-ouest de l'Islande. Seize maisons ont été pratiquement détruites dans ce qui constitue la plus grave catastrophe survenue en Islande depuis 1919. Pris depuis 48 heures dans une violente tempête de neige, le village de Flateyri était toujours «coupé du monde» hier après-midi. Mercredi, dix maisons avaient été évacuées sous la menace d'une avalanche, mais celle qui a frappé hier est venue d'une direction inattendue. (AFP, AP)

Nouveau massacre des Tigres : 40 morts

Des rebelles séparatistes Tamouls ont exécuté hier au moins une quarantaine de villageois cinghalais dans le centre-nord du Sri Lanka, a indiqué la police. Il s'agit du cinquième massacre en quelques jours, au cours desquels plus de cent personnes ont été tuées. Les séparatistes, appartenant à l'organisation les Tigres de libération de l'Eelam tamoul, résistent toujours dans son bastion de la péninsule de Jaffna, plus d'une semaine après le début d'une grande offensive de l'armée. Les séparatistes luttent pour l'établissement d'un état tamoul indépendant. (AFP)

Tchéchénie : représailles de Moscou

Les forces russes vont exercer des représailles après la mort mardi de 19 soldats russes tués dans le sud-est de la Tchéchénie dans une embuscade attribuée par Moscou au chef de guerre Chamyl Bassaïev, a annoncé hier le porte-parole des forces russes dans la république rebelle du Caucase. Un communiqué diffusé à Grozny demande aux habitants de Védéno de quitter cette localité «en prévision de l'opération qui sera lancée prochainement contre les combattants (séparatistes)». L'état-major des forces séparatistes a démenti toute responsabilité dans l'incident de mardi. (AFP)

La colère d'une petite leucémique

Huit mois après avoir été condamnée par la médecine publique qui a refusé de payer ses soins, Jaymee Bowen, une fillette leucémique de 11 ans, est en rémission et a crié sa colère dans la presse britannique d'hier. «Regardez-moi maintenant, je vais bien. Vous auriez pu payer pour cela», a-t-elle déclaré. L'hiver dernier, les médecins lui avaient donné moins de huit semaines à vivre. Les chances de réussite d'un traitement expérimental — estimées à 2,5% — avaient été jugées trop faibles eu égard à son coût (120 000\$). Les médecins affirmaient en outre que le traitement la ferait trop souffrir. La famille avait porté l'affaire en justice, mais avait perdu en appel. Seul un don anonyme avait permis de financer les soins de la fillette. Jaymee Bowen a voulu lancer un message d'espoir aux autres malades: «N'abandonnez jamais, jusqu'à la dernière seconde de vie.» (AFP)

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II

Président et Éditeur GILBERT LACASSE

Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE

Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON

Directeur de l'information ANDRÉ FORGUES

ÉDITORIAL

Coon Come braqué: danger!

Les Cris refusent de quitter le Canada. Les Inuit et quelques groupes montagnais devaient prendre une décision identique lors de référendums, hier. En fait, l'ensemble des autochtones québécois s'opposent à la souveraineté. Au-delà d'une prise de position normale en départ de négociations, dans l'hypothèse d'un vote positif au référendum québécois de lundi, il est permis de se demander ce qui fait courir le chef Matthew Coon Come et quelques-uns de ses collègues.

Ce n'est pas tant le processus que les a priori politiques qui inquiètent. Après tout, les Cris ont parfaitement le droit de voter sur une question choisie par leurs dirigeants, même si ce n'était pas celle qu'auraient recommandée les commissaires mandatés pour étudier la question, en juillet.

Car le vice-président de la Commission d'étude sur l'avenir des Cris, Roméo Saganash, affirmait récemment sur Radio-Canada que les membres des communautés rencontrés lors de leur tournée ne manifestaient aucune hargne particulière envers le gouvernement souverainiste du Québec. Ils adressaient plutôt leurs récriminations en parts égales aux deux paliers de gouvernement.

Mais le Grand conseil des Cris a choisi d'attaquer seulement le Québec en demandant lors de leur référendum de mardi la question suivante: «Acceptez-vous que le Québec se sépare du Canada les Cris de la Baie James et le territoire cri traditionnel, advenant un OUI au référendum?» Comme question piégée, elle vaut bien celle du Parti québécois.

Seuls les Cris pouvaient voter. Comme seuls les Inuit le pouvaient, hier, dans leur consultation populaire. Imaginons un instant que le référendum québécois ait été limité aux seuls citoyens détenteurs d'une carte d'identité démontrant leur souche française... Impensable, n'est-ce pas? Mais les autochtones l'ont fait, eux, et aucun des pourfendeurs de Lucien Bouchard n'a émis la moindre protestation.

Cris et Inuit posent néanmoins des questions fort sérieuses. Oui, ils ont le droit à l'autodétermination. Oui, ils doivent être partie de toutes les discussions politiques et constitutionnelles entre Québécois et Canadiens. Non, le Québec ne formulera aucune déclaration unilatérale d'indépendance parce que ses citoyens la rejetteront. Non, le Québec n'érigera pas de barrières entre les autochtones du Grand Nord et ceux du Canada, du Nunavut ou du Groenland.

Cela dit, rappelons un certain nombre de réalités géopolitiques aux autochtones. La France, et dans sa foulée une quarantaine de pays francophones, a déjà annoncé qu'elle reconnaîtrait la souveraineté du Québec. Voilà pour la scène internationale.

Au plan intérieur, le Canada, toujours dans l'hypothèse d'un OUI, n'a aucun intérêt à embrouiller des négociations à la complexité en soi inimaginable dans la meilleure des conjectures. Le ministre Ron Irwin a beau répéter ses âneries sur le droit des autochtones à demeurer Canadiens, leur cause ne pèsera pas lourd dans la balance politique. Qu'il cesse d'agiter ses miroirs aux alouettes.

En négociateurs fûtés, les Premières nations tenteront d'abord de marquer des points auprès du Québec, qui aura besoin d'un dossier autochtone positif pour la suite des événements, puis reviendront sonner à sa porte pour en obtenir autant, selon le principe de la clause remorque. Le fédéral n'en demandera pas tant!

Braqué contre le Québec, Matthew Coon Come se soucie fort peu, au fond, des intérêts de son peuple. Cela, dans toutes les hypothèses référendaires.



Raymond Giroux

Trop, c'est trop

J'étais étonné d'apprendre dernièrement que les infirmières dénonçaient le climat de violence dans lequel elles travaillent. Travaillant moi-même dans ce milieu, la violence ne me semblait pas si présente. Après tout, un hôpital n'est pas le pénitencier de Donnacona. C'est donc avec curiosité que j'ai pris connaissance du fascicule publié par le SPIIQ et intitulé: «La violence au travail, ça blesse».

J'ai d'abord été soulagé d'apprendre que, comme technicien de laboratoire, je n'étais pas dans un groupe qui «violait» particulièrement nos infirmières. J'y ai trouvé aussi un exemple parfait d'outil de propagande, qui déforme les faits pour les mettre au service d'une idéologie.

La langue française est précise et nuancée, elle permet d'identifier une réalité par un mot. Comment justifier alors l'emploi de mots fourre-tout comme violence verbale ou psychologique, si ce n'est pour produire des données alarmistes sur un phénomène très, très limité?

Lorsque la plus petite contrariété, la moindre maladresse (par exemple, une remarque déplacée, un ton condescendant) sont qualifiées de «violences», il est étonnant que 100% des infirmières ne se déclarent pas victimes de violence. Même les rapports hiérarchiques avec les médecins sont dénoncés comme violents parce que fonctionnant sous le modèle «dominant-dominé». On cherche les puces.

On apprend aussi dans cette brochure que le harcèlement des infirmières par les bénéficiaires est un phénomène largement répandu. Qui dit harcèlement dit utilisation du pouvoir. Or les patients hospitalisés sont et seront avec le virage ambulatoire des cas «lourds», des personnes gravement malades. Dans ce contexte, il n'est pas évident que le rapport de pouvoir ne joue pas pour les infirmières.

Certaines infirmières tutoient leurs patients, les traitent familièrement, pour ne pas dire cavalièrement. On laisse les patients dénudés dans des endroits publics, on atteint ainsi la dignité humaine de personnes déjà amoindries par la maladie. Il est curieux que nos infirmières syndiquées qui ont le mot violence à la bouche pour tout et pour rien ne dénoncent pas ce type de comportement. Les frictions dans les relations interpersonnelles en milieu de travail sont inévitables et acceptables si elles restent dans les limites fixées par le gros

bon sens. Quoi qu'en disent nos idéologues féministes syndicales, ce genre de frictions n'est pas le signe apparent d'une violence sous-jacente généralisée. Elles dénotent tout simplement que l'on a affaire à des êtres humains et non à des petits robots politiquement corrects.

Michel Bellemare
Beauport

Comment désigner les rues?

(Lettre au maire M. Jean-Paul L'Allier) Selon certains membres de la SSJB (LE SOLEIL du 22 octobre 1995), il faudrait modifier le nom de la rue Notre-Dame-des-Anges en celui de Dina-Bélanger. Pareille suggestion va cependant à l'encontre de l'histoire et d'un usage pourtant bien implanté. Permettez-moi de m'en expliquer brièvement.

Nom d'une seigneurie concédée aux Jésuites en 1626 et augmentée plusieurs fois par la suite, Notre-Dame-des-Anges a également désigné, à partir de 1670, le couvent des Récollets primitivement appelé Saint-Charles. Ce couvent et les terrains adjacents ont été acquis en 1692 par monseigneur de Saint-Vallier afin d'y établir l'Hôpital Général. Par la suite, en 1722, toujours sous le nom de Notre-Dame-des-Anges, les lieux obtenaient le statut de paroisse civile. Il faut savoir, enfin, qu'une municipalité, érigée officiellement en 1855, porte toujours ce nom. D'une superficie inférieure à un kilomètre carré, elle comprend essentiellement l'établissement hospitalier et c'est pourquoi on la désigne le plus couramment sous le nom d'Hôpital Général.

Quant à la rue elle-même, son nom est attesté au moins depuis 1833. Or, cette date est elle-même remarquable puisque, vers la même époque, l'odonymie québécoise officielle célébrait volontiers le Roi (1805), la Reine (1815), le Prince Édouard (1815 et 1829), Dorchester (1829), Gosford (1842), Nelson (1844), etc. Exactement un siècle plus tôt pourtant, en 1733, un «Aveu de dénombrement» de la seigneurie Notre-Dame-des-Anges avait signalé les familles Parent, Choret (Charest), Paquet, Normand, Doyon, Paradis, Renaud... noms appartenant tous au tissu patrimonial de souche française de cette partie de la ville. En plein cœur du quartier Saint-Roch, la bien nommée rue Notre-Dame-des-Anges témoigne de l'histoire de son voisinage et se doit de conserver son identité.

Quels que soient les mérites de Dina Bélanger, il n'est peut-être pas nécessaire de les commémorer dans l'odonymie de Saint-Roch. Des édifices, des couvents et des établissements charitables peuvent adopter le nom de cette pieuse personne, ce qui devrait suffire à assurer sa mémoire.

Lorsqu'il s'agit de désigner des lieux encore inconnus — et ils sont nombreux à travers tout le Québec — on peut puiser dans un vaste répertoire et, même dans ce cas, il est souhaitable que le nom ait quelque rapport avec le lieu désigné.

Par contre, il importe de manifester une grande prudence dans le remplacement de désignations justifiées par la tradition locale et bien établies dans l'usage. Par-dessus tout, il ne faut jamais mettre la toponymie au service des puissants du jour ou de groupes de pression et ne pas succomber à la pure mode, toujours éphémère.

Fernand Grenier
Autrefois professeur à l'Université Laval
et ancien membre de la Commission de toponymie du Québec
Sainte-Croix

Une mauvaise solution

(Lettre à Charles Chamard, président, Régie régionale de la santé et des services sociaux-12, Sainte-Marie de Beauce)

Je désire par la présente vous faire part de ma réaction suite à la diffusion, au réseau TVA, de la décision de transférer en Beauce des lits actuellement situés au Sanatorium Bégin. Vu de l'extérieur, il m'apparaît insensé de procéder à un tel transfert et à une telle fermeture.

Le Sanatorium Bégin a toujours, ou du moins depuis les années 1970, eu un souci d'excellence que plusieurs hôpitaux universitaires auraient dû envier. Il est devenu au fil des ans et est encore le chef de file de toute la province de Québec dans le soutien à la formation de la gériatrie.

Je suis convaincu que le fait de démembrer cet établissement de santé causera un tort irréparable à la région immédiate du Lac-Échemin, mais aussi à l'ensemble des intervenants québécois en psychiatrie et en gériatrie pour l'excellence, le dynamisme et l'envie de bien faire qu'ils nous ont inculqués. Il existe des moyens de mieux faire et celui que vous avez choisi n'est sûrement pas le meilleur.

Jean Guimond
Sainte-Flavie

Y aura-t-il deux catégories de médecins?

Carol Villeneuve

Médecin à Charlesbourg

(Lettre à M. Jacques Parizeau, premier ministre du Québec)

Les nouveaux médecins québécois, futurs spécialistes au service de la population du Québec, vous ont fait part de la non-acceptation de l'entente survenue entre les représentants de la Fédération des médecins spécialistes et le ministre de la Santé et des Services sociaux, votre propre représentant.

Leur non-acceptation porte sur la rémunération dite progressive variant de 70% à 95% selon les régions de pratique et selon les années écoulées sur les quatre années que dure cette rémunération progressive.

Lorsqu'on regarde de près cette en-

tente, on y trouve à la page 3 que les médecins étrangers à qui est délivré un permis restrictif à partir du 1^{er} avril 1995 (parce qu'ils ne sont pas certifiés spécialistes par le Collège des médecins du Québec) ne sont pas comptabilisés dans l'enveloppe budgétaire globale prédéterminée relevant du cadre du régime de l'assurance-maladie du Québec.

«Également la rémunération des médecins spécialistes détenant un permis restrictif émis après le 1^{er} avril 1995 n'est pas comptabilisée dans l'enveloppe budgétaire globale prédéterminée.» (Entente, page 3)

Cette non-comptabilisation des médecins étrangers à permis restrictif les soustrait de la rémunération dite progressive à laquelle sont soumis les nouveaux médecins québécois

pourtant certifiés spécialistes du Collège des médecins du Québec. La définition de la rémunération progressive est définie à la page 11 de l'entente. Il y est écrit:

«Une annexe 34 est adoptée concernant les mesures de rémunération progressive pour les médecins spécialistes durant les premières années d'exercice dans le cadre du régime d'assurance-maladie du Québec.»

Cette annexe prévoit une rémunération diminuée durant les trois ou quatre premières années d'exercice à titre de médecin spécialiste, selon le territoire d'exercice du médecin spécialiste.

De façon concomitante à l'entrée en vigueur de ces mesures, le 1^{er} octobre 1995, le règlement sur la rémuné-

ration différente existant depuis 1982 est abrogé.

«Sont visés par la rémunération progressive, les médecins spécialistes qui ont commencé à exercer après le 21 juin 1995. On entend par le début d'exercice, la date où le médecin spécialiste a commencé à rendre des services dans le cadre du régime d'assurance-maladie du Québec et pour lesquels il a réclamé le paiement d'honoraires. Ainsi, le médecin ayant réclamé le paiement d'honoraires avant le 21 juin 1995, à titre de médecin spécialiste, n'est pas sujet à la rémunération progressive, peu importe le montant d'honoraires réclamé. Ce médecin demeure cependant assujéti, lorsque applicable, aux anciennes dispositions du règlement sur la rémunération diffé-

rente, lesquelles sont introduites à l'Entente par référence.» (Entente, page 11)

L'entente est claire. Les nouveaux médecins étrangers non certifiés spécialistes par le Collège des médecins du Québec, se voient attribuer des avantages pécuniaires auxquels n'ont pas droit les nouveaux médecins québécois, certifiés spécialistes par le Collège des médecins du Québec.

Si ce n'est pas là de la discrimination, il s'agit d'un processus de colonisation. Le Québécois est dans la tradition originelle, un colon. Le processus de colonisation tel qu'il est entendu dans les pays sous-développés consiste à inféoder l'ensemble de la population par rapport à un chef ou un petit groupe jugé supérieur.

OPINIONS

RÉFÉRENDUM 95

CARREFOUR DES LECTEURS

Le témoignage du maire de Québec

(Au SOLEIL)

La publication que vous avez faite du texte que je vous ai envoyé pour témoigner de mon choix référendaire sous le titre « Le cœur à l'ouvrage » comporte une erreur grave et une omission qui ne l'est pas moins.

L'erreur

Au milieu du texte, j'écrivais : « Le livre beige de Claude Ryan n'était rien d'autre qu'une épître aux Québécois leur demandant d'assumer fièrement leur rôle et leur statut de minorité au Canada et de continuer à se contenter d'être cette « différence », au risque de disparaître, au fil des générations, comme société québécoise mais heureux d'avoir permis à la société canadienne sa mutation vers un seul gouvernement et un pays uniforme ». Or, au moment de la transcription, le mot « disparaître » a été remplacé par le mot « paraître », ce qui change complètement le sens de mon propos.

L'omission

Vers la fin de mon texte, j'écrivais, en parlant des jeunes :

« Bâtissant leurs choix politiques à la carte plutôt que d'accepter, comme nous l'avons fait dans le passé, la table d'hôte à prix fixe qu'offraient forcément tous les partis politiques sans jamais vraiment servir les plats annoncés, ils (les jeunes) ont soif de dépassement et besoin de reconnaissance de ce qu'ils sont, dans la dignité : ils ont le cœur à l'ouvrage. Pour quelle bonne raison, nous leurs aînés, alors qu'ils ont droit comme nous l'avons eu d'imaginer leur avenir, s'ils se font confiance, irait-on annuler leur choix ? »

Ce paragraphe est au cœur de mon intervention et c'est même de là que j'ai tiré le titre que j'ai voulu lui donner.

Le texte publié comporte également une autre erreur importante qui pourrait porter atteinte à la crédibilité de mes propos lorsque vous avez remplacé le mot « milliers » par « millions » dans la phrase suivante :

« Ils n'ont pas davantage supporté la cure de rajeunissement dont les jeunes libéraux de Jean Allaire et de Mario Dumont leur donnaient pourtant l'occasion et à laquelle ont cru beaucoup d'entre eux comme des milliers d'autres qui, au fond d'eux-mêmes, savent maintenant que l'option libérale d'aujourd'hui n'est plus une alternative de changement ».

Enfin, vous avez omis de mettre un « s » au mot pays à la toute dernière phrase du texte :

« Trois siècles d'histoire autant que l'énergie d'aujourd'hui invitent à fonder ce pays maintenant ».

J'apprécierais, au moment où vous ferez les corrections nécessaires dans l'édition de vendredi, que vous reproduisiez ce texte. La meilleure façon de corriger tout cela n'est-elle pas finalement de publier cette lettre en lui donnant la place qu'elle mérite pour que ne soit pas dénaturé le témoignage que j'ai voulu rendre.

Je vous remercie de donner à mon intervention la place qui lui convient, compte tenu des enjeux actuels et de votre rôle particulièrement délicat d'information équitable et juste de la population.

Le Maire de Québec
Jean-Paul L'Allier

Il n'est pas question d'entente ; il s'agit simplement d'une conspiration. Pas surprenant que Parizeau ait préféré faire avorter le débat des chefs plutôt que de discuter de la question. La vraie question est « Voulez-vous l'indépendance du Québec ? » C'est tellement clair, tellement honnête comme question, trop honnête quand on sait que la population a rejeté massivement cette option.

Enfin qu'est-ce que le pouvoir de négociation demandé aux gens sinon un écran de fumée pour camoufler leur vrai but : l'indépendance. Si je me souviens bien, c'est ce que le Parti québécois demandait aux dernières élections. Il est beau, mon pays, il est grand, mon pays. Je ne rêve aucunement d'un petit pays. Mon pays vaut beaucoup plus que les quelques centaines de personnes élues qui placent leurs ambitions personnelles et leur petite personne au-dessus de l'intérêt des gens qu'elles sont supposées représenter.

Claude Trudel
Sainte-Foy

encore pour la langue anglaise en tant que nouveaux sujets canadiens), en essayant de sauvegarder, sans en avoir les moyens politiques, le fait français au Québec.

Je dis OUI parce que la souveraineté est un pas en avant dans l'histoire et l'évolution du Québec, parce que se prendre en mains et cesser de brailler ou de japper à s'égosiller contre le Canada anglais, aura un impact positif sur la solidarité, la créativité, l'originalité de nos décisions quant à l'avenir de notre pays.

Je dis OUI parce que je me souviens de tous ceux et celles qui ont rêvé d'un Québec souverain et qui n'ont pu voir leur rêve se réaliser, entre autres, René Lévesque, Félix Leclerc et Gérard Godin.

Denis Guillemette
Québec

La peur et l'espoir

Le jour du référendum arrive à grands pas et j'ai peur. Peur que les gens aient été assez naïfs pour croire les propos maquillés des Parizeau,

Bouchard et compagnie.

Du même coup, j'ai peur aussi que mon pays se brise à jamais et que désormais le Canada fasse partie de mon passé.

J'ai peur surtout quand je pense à l'avenir incertain de mes jeunes enfants dans un pays déchiré.

C'est vrai, j'ai peur. Mais en même temps je garde espoir. L'espoir que le 30 octobre, les gens sauront dire NON au projet de démantèlement de notre pays, le Canada.

L'espoir aussi de savoir qu'au moment où les Québécois et Québécoises se retrouveront seuls devant leur bulletin de vote, ils auront le souvenir éclatant de la grandeur, de la beauté, de la diversité et de la qualité de vie que leur offre leur pays, le Canada.

Louise Lemieux
Sainte-Foy

Un regard vers le monde et vers l'avenir

Depuis quelques décennies, grâce aux moyens modernes de communications et de transport qui ne cessent de se perfectionner, nous les êtres humains apprenons que notre planète Terre est plus petite que nous ne le pensions. Nous nous ouvrons de plus en plus les uns envers les autres, pour le commerce, la culture, etc. Il devient alors passionnant d'apprendre comment les autres vivent et comment ils ont vécu. Or, une des grandes leçons de l'histoire qui, à mon avis, est propre à nous intéresser dans notre présent débat politique, c'est le fait qu'aucun peuple souverain n'a délibérément renoncé à sa souveraineté qu'ils possédaient, ni dans le présent, ni dans le passé.

Donc, la souveraineté est, somme toute, une excellente chose pour un peuple. Nous, les Québécois, qui ne l'avons jamais expérimentée et qui ressentons un fort problème de vertige chaque fois qu'il en est sérieusement question, devrions méditer là-dessus.

Aucun peuple qui l'a essayée ne renonce à sa souveraineté... Voilà pourquoi je voterai OUI avec beaucoup de confiance et en regardant vers l'avenir le 30 octobre.

François Drolet
Neuville

Qui méprise qui ?

La campagne référendaire donne lieu présentement à des exagérations, des excès de langage qui risquent de faire perdre de vue l'essentiel de cette consultation populaire. Le vrai débat ne devrait pas porter sur les personnes engagées dans la campagne, mais bien sur la réponse à donner à une question qui nous est posée.

Nous avons à décider de notre appartenance au Canada. Ce n'est pas une élection ; ce n'est pas le moment de juger les gouvernements en place, celui de Québec et celui d'Ottawa. Les gouvernements passent, le pays demeure. Les faits et gestes des gouvernements seront jugés à l'occasion d'une élection et non d'un référendum. Dans le journal LE SOLEIL du 2 octobre, un certain Louis O'Neill tenait des propos qui ne font guère avancer le débat. Il reprochait aux fédéralistes de verser dans le mépris. C'est plutôt M. O'Neill qui affiche un mépris arrogant envers tous ceux qui ne pensent pas comme lui. Ses propos ne sont qu'ironie, sarcasme et arrogance envers les adversaires. Il faut des procès d'intention à tous, et, à le lire, on a l'impression

que c'est impossible d'être à la fois fédéraliste et honnête intellectuellement. Je n'ai trouvé dans son article aucun argument rationnel pouvant justifier un vote en faveur du OUI.

On se demande qui crache sur qui. Il érige ses opinions en absolus et revient à la vieille théorie manichéenne : les bons d'un côté et les mauvais de l'autre.

Il faut cesser de verser dans la paranoïa collective, où l'on croit que les autres nous en veulent, souhaitent notre malheur, désirent notre disparition. Depuis des générations, nous voyons certains de nos compatriotes s'évertuer à faire croire que les Anglo-canadiens sont de gros méchants qui nous persécutent constamment.

C'est regrettable de tenir des propos comme ceux de M. O'Neill. Ce serait tellement intéressant comme débat si nous pouvions rationnellement et avec vigueur discuter des avantages et des inconvénients de faire partie du Canada au lieu de soulever les passions en crachant sur tous ceux qui ont une opinion différente.

Si ce sont des personnes de cette trempe qui se préparent à diriger un éventuel Québec indépendant, quelle belle démocratie nous aurions... Ne tombons pas dans la mesquinerie. Je suis heureuse d'être Québécoise et Canadienne et je veux bien le demeurer, tout en respectant ceux qui veulent nous séparer de notre beau Canada...

Nos ancêtres nous ont légué un grand pays, n'allons pas le briser.

Françoise Tremblay
Sillery

Je voterai OUI !

1- Je voterai OUI parce que je crois en la nécessité de bâtir une société fondée sur la solidarité, la coopération, la tolérance et l'égalité.

2- Je voterai OUI parce que le Québec deviendra un modèle de société unique, porteur d'avenir pour l'humanité.

3- Je voterai OUI parce qu'enfin nous, les femmes, serons plus près des lieux de décisions et de pouvoirs, donc plus en mesure d'influencer et de concilier nos obligations familiales, professionnelles et politiques et d'occuper un jour au moins 50% des sièges à l'Assemblée nationale.

4- Je voterai OUI parce que c'est le seul outil à notre disposition pour décider de toutes nos lois, de tous nos impôts et de toutes nos alliances avec d'autres pays.

5- Je voterai OUI parce que le système actuel nourrit le néo-libéralisme qui conduit la classe ouvrière à une autre forme d'esclavage. Les excès des systèmes économiques conduisent des nations à leur perte.

6- Je voterai OUI parce qu'Ottawa coupe et coupera encore dans les programmes sociaux et dans les paiements de transfert aux provinces et ce sont les moins riches qui vont en souffrir.

7- Je voterai OUI parce que je crois que les Québécois ont l'étoffe du pays assez forte pour oser se relever les manches comme mes aïeux, mes grands-parents, mes parents l'ont fait pour bâtir Montmagny, Bellechasse, Sainte-Apolline, Chibougamau et l'Abitibi.

Denise Laprise
Montmagny

Qui avez-vous consulté ?

(Lettre à la Mme Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec)

Madame David, je ne vous ai donné aucune permission. Pour faire suite à votre intervention concernant les propos pour le moins désobligeants de monsieur Lucien Bouchard, j'ose espérer que les mots ont dépassé votre pensée lorsque vous avez mentionné que vous parliez au nom des femmes de votre fédération.

Étant moi-même membre d'une association professionnelle affiliée à votre organisme, je ne crois pas avoir été consultée pour que vous parliez en mon nom. Et je serais surprise d'apprendre que toutes les autres associations affiliées vous aient donné carte blanche pour exprimer en leur nom une opinion sur la place publique. Je dois donc vous informer que ce genre de courtoisie dont vous êtes l'objet me déplaît au plus haut point et je serais mal à l'aise de monter dans votre galère.

Ayant déjà été active au sein de la Fédération des femmes du Québec, je crois qu'elle a sa raison d'être, non pas pour approuver une démarche rétrograde mais bien pour agir dans une perspective de démarche évolutive. Puisque vous semblez incapable d'emprunter le chemin de la neutralité pour exprimer vos attentes, il est peut-être temps de céder votre place à des personnes ayant une vision plus élargie du rôle des femmes dans la société.

Dorénavant, madame David, je vous prie de vérifier l'approbation de vos membres avant de vous prononcer sur des propos aussi glissants.

Agathe Gagné-Collard
Sainte-Foy



De grands rassemblements pour le OUI et pour le NON...

Je dis OUI

Je dis OUI parce qu'à 45 ans, j'en ai assez de me faire répéter que je suis d'une race incapable de gérer ses propres affaires, incapable de négocier d'égal à égal avec d'autres pays, y compris le Canada, incapable de payer ses dettes, incapable de protéger sa langue et sa culture, incapable de gérer son immigration, incapable de réussir en affaires, bref incapable de s'affirmer debout, la tête haute, sans crainte de prendre sa place à la manière du peuple adulte que nous sommes pourtant !

Je dis OUI parce que je veux que nous puissions continuer à vivre et à travailler en français, et qu'on ne pourra y arriver qu'en ayant plein pouvoir sur nos lois linguistiques, notre éducation, le contrôle de l'immigration et les exigences que nous sommes en droit d'imposer à ceux et celles qui choisissent de venir vivre ici.

Je dis OUI parce qu'un NON nous maintiendrait à la merci des décisions des autres et ferait de nous, Québécois et Québécoises francophones, un peuple nettement défavorisé par rapport à nos compatriotes anglophones et même allophones (puisque ces derniers optent et opteront

Manipulation et mépris

Si l'on veut se bâtir un pays, il faut, à mon sens, posséder et faire appel aux qualités de cœur et d'esprit les plus nobles. Ce n'est pas ce que Parizeau et ses compères nous projettent. Parizeau l'a dit : ce sera « astucieux », ce qui est l'adresse à tromper son prochain en vue d'en tirer quelque avantage. Leurs armes sont la manipulation, l'hypocrisie, la duperie et surtout beaucoup, beaucoup de mépris pour ceux qui ne tombent pas dans leur panneau, ceux qui ne partagent pas leur opinion.

Qui a le mot « peur » dans la bouche le plus souvent ? Bouchard et compagnie ; ils sont passés maîtres dans l'art de la « projection », ce qui consiste à attribuer ses propres sentiments et motivations à une autre personne. La question référendaire est un leurre : 40 mots pour noyer leur soif de pouvoir. Analysons un peu. Le projet de loi, c'est pour essayer de donner une légitimité à leur projet ; l'entente signée : pour qu'il y ait entente, les deux parties doivent être représentées, c'est-à-dire libéral vs péquiste, fédéralistes vs indépendantistes, Canada vs Québec.

HORTICULTURE

Fini les questions épineuses!

Pour connaître la liste des codes d'accès des capsules, consultez votre journal du samedi.

RÉPONSE ATOUT

CAPSULES D'INFORMATION PRÉ-ENREGISTRÉES

1 900 451-4513

EXTRA! EXTRA! EXTRA!

DE RETOUR! VOUS NE PAYEZ PAS

1997*

AVANT

AUCUN PAIEMENT MENSUEL! AUCUN INTÉRÊT!

JUSTE 4 JOURS!

SUR TOUS LES MEUBLES! ET TOUS LES MATELAS!

N'HÉSITEZ PAS!

VOUS L'AVEZ RÉCLAMÉ, NOUS VOUS ÉCOUTONS!

PLUS! VOUS NE PAYEZ PAS AVANT UN AN SUR TOUS LES
ÉLECTROMÉNAGERS ET LES ÉLECTRONIQUES!

VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE ET LUNDI SEULEMENT!

Leon
LAVAL
Centre 2000
boul. St-Martin Ouest
sortie 9 de l'auto-
route des
Laurentides
MONTRÉAL
366-7441
LAVAL
688-3851

Leon
RIVE-SUD
GREENFIELD PARK
Centre commercial
Greenfield Park
387, boul.
Taschereau
MONTRÉAL
861-6968
GREENFIELD PARK
466-9400

Leon
VANIER
100, Chabot, à
proximité des
Halles Fleur de Lys
683-9600
Québec



LA SEULE CHAÎNE DE
SUPERMAGASINS
DE MEUBLES AU PAYS

Leon
SAINTÉ-FOY
2600,
boul. Laurier
Place de la Cité
657-6902
Québec

**OUVERT LE
DIMANCHE
de midi à 17h**

* S.A.C. Toutes les taxes et les frais d'administration de 55\$ (sur meubles et matelas) ou 45\$ (sur électroménagers et électroniques) sont payables au moment de l'achat. (Ex.: sur achat de 2000\$ les frais de 55\$ équivalent à 2.75%; ceux de 45\$ à 2.25%).

Solde dû le 15 janvier 1997 sur les meubles et les matelas, et le 15 octobre 1996 sur les électroménagers et les électroniques. Les prix et les conditions peuvent varier selon la région. Non applicable sur les achats antérieurs ni les articles en solde. Renseignez-vous pour d'autres modalités de paiement.